



# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 MAI 2013

Direction des Affaires Générales,  
du Juridique et du Contentieux  
Direction Adjointe Innovation Organisationnelle  
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité  
Unité Conseil municipal  
AC/SM/MB

Le vendredi 24 mai 2013 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 17 mai 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

\*\*\*

## BILAN 2012 DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ET DES CONSEILS DE QUARTIERS

**M. BONNET** (vice-président du Conseil de Développement)

En ce qui concerne la Commission Economie, celle-ci s'est plus particulièrement penchée sur la situation de Juan-les-Pins, du cadre balnéaire de Juan-les-Pins, dans le cadre de l'ouverture du Palais des Congrès et des aménagements qui sont actuellement en cours et que tout le monde peut vérifier.

A été évoquée l'idée de la création d'un parcours du jazz qui est un projet permettant de mettre en avant le jazz et de faire perdurer cette image au-delà du Festival.

Et enfin la volonté de valoriser les entrées de ville avec des sculptures qui pourraient être positionnées aux carrefours stratégiques de la station balnéaire et qui lui donneraient évidemment une dimension esthétique supplémentaire.

Par ailleurs, le C2D s'est penché sur des travaux d'envergure sur des projets structurants qui concernent la Ville d'Antibes. Ces travaux sont au premier chef : le réaménagement du Port Vauban, le désenclavement des quartiers est, le Palais des Congrès et ses abords et son impact sur la station balnéaire dans son ensemble, l'aménagement de la dalle du Pré aux Pêcheurs, le secteur des Combes.

Au titre de l'année 2012, l'accent a été mis sur le forum « Secteurs à enjeux et cohérence » qui a donné lieu à une diffusion médiatique relativement importante. Les objectifs de ce forum étaient les suivants :

- En premier lieu, recueillir l'avis et les attentes de la population sur les zones à enjeux du PLU ;
- Et deuxièmement, impliquer les habitants dans le processus de réflexion et les informer sur les projets d'envergure de la commune.

Ce forum s'est déroulé en deux parties. Le vendredi 23 novembre après-midi, il y a eu un colloque pour exposer les expériences d'autres collectivités. Nous avons pu prendre l'angle avec les collectivités de Rennes et de Bordeaux qui nous avaient envoyé des émissaires pour présenter les projets similaires qui avaient été réalisés dans ces agglomérations ; et puis aussi des échanges autour des projets d'aménagement réalisés en complément d'un transport en site propre, l'idée étant de voir ce qui avait été fait ailleurs pour éventuellement en tirer les meilleures idées.

Le samedi 24 novembre 2012, il y a eu un forum participatif avec une centaine de participants répartis dans sept groupes de travail. On a constaté que les animateurs, qui étaient tous bénévoles, évidemment, avaient pris à cœur leur travail, donc on peut dire que c'étaient des animateurs bénévoles de qualité. Il y a eu une dynamique de débats riche et productive. Et enfin, en conclusion, des idées pertinentes pour la poursuite de la réflexion des services.

En conclusion, quelles sont les évolutions du C2D, qui est - je pense - une structure maintenant bien intégrée dans le système institutionnel de la Ville. Tout d'abord, la création d'un collège jeune dont les nouveaux membres sont intégrés dans les trois Commissions existantes. Ça a contribué à rajeunir la moyenne d'âge, ce n'est pas négligeable. Le choix d'une thématique commune à l'ensemble des Commissions qui est centrée sur le projet « Marendà-Lacan » ; l'amélioration de la transversalité du C2D par une meilleure organisation du Bureau.

En effet, la répartition en Commissions permet un travail de fond, mais risque de spécialiser à outrance chaque Commission, donc une réflexion sur l'amélioration de la transversalité, donc l'échange entre les différentes Commissions ; et enfin, l'organisation régulière de réunions plénières pour favoriser ces échanges. Les réunions plénières devant se dérouler normalement une fois par trimestre à partir de l'année 2013.

Je vous remercie.

## **M. LEONETTI**

Merci Monsieur le Président.

Avant que vous ne partiez, est-ce qu'il y a des questions sur le fonctionnement du Conseil de Développement ? Des résultats ? Des choses comme ça. Non. Bien. Moi je me permets de remercier Monsieur BONNET, Monsieur FANTINO, Monsieur BONNEAU qui animent nos Commissions et qui nous apportent une aide prospective importante en matière de démocratie de proximité. On concerte, on débat. On n'est pas toujours d'accord sur tout, mais heureusement d'ailleurs. Et je les remercie aussi sur la concertation qu'ils ont organisée sur « Lacan-Marendà » qui nous a donné un impact populaire à la réflexion que nous avons eue à l'intérieur de la Municipalité, dans la majorité et dans l'opposition.

Merci beaucoup.

Alors, bilan des quartiers. Messieurs et Mesdames les Adjointes de quartier. Vous nous présentez le bilan de l'activité 2012. C'est Monsieur MENETRIER qui fait la synthèse. Excusez-moi, je croyais que chacun prenait la parole à la suite. Monsieur MENETRIER fait la synthèse des bilans de l'activité des quartiers et chacun ensuite prendra la parole deux minutes pour dire les éléments importants du quartier dont il s'occupe.

## **M. MENETRIER**

Bonjour à tous. Donc déjà le bilan chiffré de l'activité des « Conseils de quartier ». Les Conseils de quartier, ce sont 222 membres, ce sont 23 réunions plénières, 20 visites de terrain effectuées par le Maire pour s'assurer de la bonne exécution des travaux ou pour régler des problèmes qui pourraient se passer dans les quartiers ; de nombreuses réunions de Commissions pour décider des actions qui sont à entreprendre ou pas ; et 119 actions prioritaires par les Conseils de quartier ; un budget de 1 500 000 million d'euros – ça, c'est la somme qui est prévue au départ, après en fonction de l'intérêt des actions qui sont proposées par les membres des Conseils de quartier, ça peut varier – et en 2012, c'est un peu plus de 1 700 000 million d'euros qui ont été consacrés aux quartiers.

En ce qui concerne les membres des Conseils de quartier, ce qui est à noter, c'est la très forte augmentation du nombre de membres - qui était de 222 en 2012 et qui est aujourd'hui, en 2013, de 306 personnes, donc plus de 80 personnes qui se sont rajoutées aux Conseils de quartier, dont 18 qui ont été tirées sur les listes électorales.

Le nombre de réunions organisées : 23 assemblées plénières et 20 visites de terrain.

En ce qui concerne le détail des actions réalisées quartier par quartier :

Le quartier « **Antibes Cœur de Ville** » avec 54 membres, 18 actions prioritaires et 437 000 euros de travaux.

Parmi ces travaux, le plus emblématique c'est l'aménagement de la place d'Ouvéa qui auparavant – on peut le voir sur les photos - n'était pas forcément très structurée avec des différences de niveaux, qui n'avait pas forcément d'identité, alors qu'aujourd'hui on voit que la place est remise à niveau, petit à petit il y a une vie qui se crée avec des terrasses qui s'y mettent et ça a vraiment fait du bien au quartier. On avait des problèmes d'incivilités qui ont complètement disparu suite à ce réaménagement.

Ensuite il y a eu le réaménagement d'une partie de la place Nationale : la rénovation de la colonne et l'aménagement de l'espace central qui mène vers le musée Peynet, et on avait fait valider par le Conseil de quartier la statue Peynet qui a été posée à cet endroit. Tous les membres du Conseil de quartier étant favorables à cette installation.

Sur la rue Vandenberg, c'est l'enfouissement des conteneurs à ordures qui a été demandé, à la fois ceux qui se trouvaient au bout de la rue Vandenberg et ceux qui se trouvaient sur la place d'Ouvéa. Comme ce sont des dispositifs qui coûtent très cher et qui sont toujours sensibles à déplacer, on est en train de faire un essai pour voir si les habitants sont d'accord avec le site qui a été projeté. Pour l'instant ça fait deux, trois mois qu'on a fait ça ; on n'a pas beaucoup de plaintes. Ça se passe plutôt bien, donc on va encore continuer un petit peu avant de procéder à l'enterrement des conteneurs.

Et ensuite quelques petites actions sur lesquelles je vais passer vite :

- place du Safranier : l'embellissement d'un espace qui était un petit peu abandonné, comme une cavité qui ne servait pas à grand-chose ;

- place Audiberti : mise en place d'un petit souvenir de l'allée romaine, découverte lorsque l'on on a mis le point d'apport volontaire enterré. On a mis un petit panneau pour rappeler ça.

Et ensuite des petites actions qui sont du Conseil de quartier : un emplacement deux-roues, une rambarde, etc. qui ont été faits sur le quartier.

Pour le **quartier « Antibes Activités »**, piloté par Monsieur AMAR qui en est Président, Adjoint du Conseil de quartier, et par Monsieur CHAUSSARD et Monsieur GASTALDI qui en sont les Co-Présidents responsables respectivement des Semboules et de Super Antibes et la zone des Trois Moulins.

Donc 28 actions qui ont été priorisées et 261 800 euros de travaux qui ont été consacrés pour partie à l'embellissement de l'aire de loisirs des Semboules avec la poursuite du programme d'aménagement de cet espace, la pose de tables et un gros programme aussi de plantation d'arbres, un petit îlot qui a été réalisé boulevard Breton et qui rend bien service aux gens.

Après des actions plus classiques : l'illumination de passages piétons, la pose de tubes-sacs, l'amélioration de l'éclairage, une meilleure signalétique des services publics, notamment sur la place Charles Cros. Après un aménagement de sécurité au niveau du foyer Le Roc avec un foyer qui accueille des personnes en situation de handicap qui avaient des difficultés pour accéder à l'abri-bus qui était en face de chez eux, donc on a fait tout un aménagement pour leur permettre de pouvoir accéder aux transports en commun en toute sécurité.

Au chemin des Combes on a réaménagé en fait un raccourci qui existait pour passer du chemin des Combes jusqu'à la route de Grasse et qui permet aux collégiens d'aller en toute sécurité et en gagnant énormément de temps plutôt que de faire le tour, au travers des allées Grenadines pour se rendre des Combes jusqu'à la route de Grasse.

Donc au chemin des Combes quelques aménagements sur les arrêts de bus : on a agrandi le quai de manière à ce que ce soit en sécurité, on a mis des abris-bus aux endroits où on pouvait en mettre.

Au niveau de l'allée des Charmettes, on avait un gros problème en termes de circulation, de stationnement sauvage, etc. Du coup, l'idée ça a été de créer un petit parking à proximité de la CAF de manière à ce que les utilisateurs de la CAF se garent à l'intérieur et qu'ils libèrent la voirie. En contrepartie, la CAF nous loue ce terrain et en assure la gestion, l'ouverture et la fermeture, et c'est du gagnant-gagnant : nous la Ville, on n'a plus de problèmes de stationnement du tout depuis qu'on a ce parking-là, et la CAF qui loue un parking un peu plus loin, beaucoup plus cher, a fait elle aussi des économies. Donc c'est une situation qui est apaisée dans le secteur.

Chemin des Âmes du Purgatoire : des bancs, des croix de Saint-André qui ont été posées, un petit jardin qui a été aménagé aussi, dont les gens petit à petit commencent à prendre l'habitude de l'utiliser. Il y a des anniversaires qui ont lieu, des choses comme ça, sur ce petit espace-là ; la rénovation du jardin d'enfants, donc du square Cerruti.

Au niveau du lycée Léonard de Vinci, des aménagements aussi pour améliorer la sécurité, notamment des lycéens quand ils étaient à la sortie et on a posé aussi de nombreux tubes-sacs.

Voilà, après des petites actions de quartier, et notamment l'acquisition d'un radar pédagogique qui a été installé dans plusieurs endroits de la commune et qui a pas mal de succès puisque les autres quartiers nous ont demandé de leur mettre à disposition. Donc c'est ce qui sera fait en 2013.

Sur "**Antibes Grand Est**" : 49 membres, 19 actions souhaitées et 371 560 euros de travaux avec une mise en sécurité du chemin de la Constance par la pose de ralentisseurs, des petits aménagements d'un délaissé pour créer des places de stationnement et finir l'aménagement de la résidence qui a été construite à cet endroit-là ; une rénovation du jardin d'enfants et le remplacement des candélabres. D'ailleurs, ces candélabres-là qui étaient en bois ont été par la suite rénovés et installés sur la place Charles Cros aux Semboules. Place Charles Cros, on avait des plaintes pour un certain manque d'illumination.

Le boulevard du Val Claret : il y a eu un budget aussi qui a été prévu pour réaliser une grande aire de jeux au niveau de la salle du Val Claret nouvellement construite. C'est une action qui a pris un petit peu de retard, mais les habitants pourront disposer de l'aire de jeux à partir du mois de juillet. Et on a commencé par mettre des corbeilles, des bancs, du mobilier, etc., donc il y a quand même eu un commencement d'exécution des travaux assez importants à l'intérieur de cet espace.

Au chemin de Beauvert, on a réaménagé un petit peu tout cet endroit-là, donc on a posé un ralentisseur. Ensuite il y avait un petit délaissé (comme vous pouvez voir sur la photo), qui n'était pas dans un état très présentable, on a réalisé un petit cheminement piéton et surtout, on a enterré l'ensemble des réseaux aériens des câbles électriques. C'est ce qui a coûté cher à cet endroit. Et après pour information, donc on va finir le secteur en aménageant les plates-bandes sur les côtés du ralentisseur, et il y a aussi un espace vert qui est au bout qui sera aménagé, comme ça on aura fait tout le coin.

Après, plusieurs actions de proximité : la pose d'un panneau d'interdiction de dépôts sauvages, la pause de balisettes, un petit aménagement de sécurité devant le P2 de Marineland et une pause de cabine de radar de vidéoprotection qui a été demandée au niveau du chemin des Groules pour gérer le trafic à cet endroit-là, et qui sera installée dans le courant de cette année.

"**Antibes Juan-les-Pins Balnéaire**", donc 32 membres, 34 actions souhaitées, 404 750 euros de travaux. Alors les travaux ont porté sur l'aménagement du jardin paysager du square Dulys, de la petite palmeraie, enfin un jardin paysager. On a fait une première partie : on a damé le sol, on a installé du mobilier. La deuxième partie qui a été faite cette année en début d'année, ça a constitué à planter des lauriers et à fermer cet espace autour, à l'habiller.

Au chemin des Sables, on a refait les trottoirs. On a une première phase de changement du mobilier urbain sur toute la promenade avec remise en peinture aussi de tout le mobilier qui a été faite en début d'année. Dans la continuation, on a installé des bancs sur le petit promontoire, des bancs qui sont très utilisés maintenant. On a installé des jardinières. On a réaménagé aussi dans le prolongement, on a fait des petits aménagements de la placette Roosevelt, on a fermé les coffrets électriques qui étaient apparents, on a mis de la résine au pied des arbres, on a donné un bon coup de propre à cette petite placette.

Promenade du Soleil aussi on a installé des jardinières, on a mis des croix de Saint-André au niveau du carrefour Joffre.

Chemin du Tanit, on avait un endroit qui était compliqué à utiliser pour les piétons avec du stationnement un petit peu anarchique des deux côtés. Ce qu'on a fait, c'est qu'on a sécurisé l'ensemble. On a enlevé et on a fait un cheminement piéton sur la partie gauche qui va se poursuivre cette année, et donc on aura un cheminement piéton sur tout le chemin.

Angle Bricka/Saint-Honorat : c'est une demande récurrente d'installation d'une caméra de vidéo-protection à cet endroit-là de manière à pouvoir balayer les deux côtés de la voie, mais aussi le carrefour Saint-Honorat, donc une installation prévue dans le courant de l'année.

Au boulevard Poincaré, au square Pauline, on a fait enterrer le point d'apport volontaire. On a refait un trottoir. On a aussi, en concertation avec le Conseil général, rénové l'éclairage public de la première partie, le Conseil général ayant procédé à la rénovation de la deuxième partie qui va jusqu'au boulevard des Nations cette année.

L'avenue Hochet et Fabre : on a refait les intersections et cette année, vous pourrez le voir sur place, on a également refait entièrement les trottoirs. Donc l'avenue Fabre est refaite à neuf : mobilier et trottoirs dans son ensemble.

Sur l'avenue des Orangers, on a enlevé le terre-plein central qui posait des problèmes aux riverains et aux automobilistes. On l'a remplacé par une résine qui est beaucoup plus esthétique et qui est beaucoup plus simple pour les automobilistes. Et après des petites actions de proximité : un petit aménagement d'une fontaine, une reprise d'enrobés, etc.

La rue Alexandre III qui était prévue dans les actions de cette année, de 2013, et qui a été faite en début d'année.

Pour le quartier « **Antibes Ouest Résidentiel** » : 37 membres, 20 actions souhaitées et 292 000 euros de travaux.

Chemin de Rabiac Estagnol, on avait une demande qui était très ancienne des habitants qui nous signalaient la dangerosité en fait de la partie droite de la chaussée, où il y avait des véhicules et pas de trottoir. Donc cette demande de trottoir a été prise en compte. De manière à faire les choses de manière intelligente et concertée en tout cas, on en a profité, nous, pour refaire la chaussée. Donc c'est tout le chemin de Rabiac Estagnol qui a été refait, chaussée et trottoir compris.

Avenue des Oliviers, on a refait le tapis.

Chemin de Saint-Maymes, des problèmes de vitesse, on a mis un ralentisseur qui a permis de résoudre les problèmes là-bas.

Chemin des Moyens Brusquets, une réflexion du revêtement.

Et ensuite sur le Parc Exflora : on a eu plusieurs actions. On a habillé les toilettes publiques avec du lierre. On a mieux signalé les services publics. On a réaménagé complètement la fontaine sèche du bas du belvédère avec un petit jardin sec qui est à la fois esthétique et permet de limiter l'entretien.

Il y a demain Les journées du Parc Exflora.

Ensuite à l'entrée du Parc Exflora, on a réaménagé le petit parking de manière à permettre un cheminement piéton plus simple et on a mis quelques balisettes aussi en face et on a mieux signalé aussi les toilettes publiques qui étaient en face.

Impasse du Tanagra enfin, il y avait un talus qui posait des problèmes : les voitures, pour se croiser, étaient obligées de passer dessus, et en plus il était dans un état pas terrible. Donc on a repris le talus, on a mis une bâche, on a planté des lauriers, et on a réaménagé un petit peu les bordures de manière à ce que les véhicules se croisent.

Voilà, on a fait le tour des actions qui ont été faites par les Conseils de quartier.

#### **M. LEONETTI**

Merci de ce bilan rapide et pas tout à fait exhaustif des quartiers. Messieurs les Adjointes, Mesdames les Adjointes. Serge AMAR.

#### **M. AMAR**

Oui Monsieur le Maire, donc en effet on a fait le tour un peu de tous les quartiers. Bon pour « Antibes Activités » en tout cas c'est vrai que le quartier se porte bien puisqu'on est passés de 50 à 64 membres entre 2012 et 2013, donc on a progressé de 14 personnes en Conseil de quartier, dont deux personnes qui ont été désignées sur liste électorale. Et comme tout a été dit, je voudrais simplement remercier Jeff et le service de Démocratie de Proximité sans quoi tout cela – à mon avis – ne serait pas possible parce que c'est vraiment un travail quand même qu'il faut faire au quotidien et je voudrais les remercier.

*[Applaudissements]*

**M. LEONETTI**

Merci. Merci, Monsieur MENETRIER. Tout a été dit ou pas ? Je ne sais pas. Je vous donne la parole parce que si vous voulez ajouter quelque chose.

**Mme BOUSQUET**

Juste dire qu' « Antibes Grand Est » est très fier de compter maintenant dans son périmètre deux structures de prestige avec Anthéa, le théâtre, et les Balcons de La Fontonne qui ont été inaugurés ce matin. Voilà.

**M. LEONETTI**

Merci. Monsieur le Conseiller Général me souffle à l'oreille que c'est le plus beau canton de France. Enfin avouons que c'est un beau canton !

**Mme BOUFFIER**

Les habitants d'Antibes Juan-les-Pins, mais surtout de Juan-les-Pins, vous remercient pour tout ce que vous avez fait en très peu de temps pour la station. Et ils sont très, très contents et vous remercient du fond du cœur.

**M. LEONETTI**

On espère qu'on pourra en faire plus.

Ne soyez pas triste. Mme THOMEL est triste. Ce n'est pas parce qu' « Antibes Ouest » ne va pas bien, c'est parce que Clermont-Ferrand a perdu contre Toulon ! Ce n'est pas grave. *[Rires]*

Bon Antibes Ouest, Exflora, demain avec Madame Cléa PUGNAIRE et avec les services on va essayer de continuer à dynamiser nos espaces verts et puis d'améliorer cet espace vert qui a eu quelques difficultés et qui aujourd'hui retrouve un peu de sérénité et d'entretien.

À part ça, Françoise ?

**Mme THOMEL**

À part ça, très beau quartier, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

**M. LEONETTI**

Oui, le plus beau canton de France !

**Mme THOMEL**

Non, non ! Je ne vais pas dire ça parce que notre Ville est tellement belle en général que c'est extraordinaire.

Je voulais simplement annoncer bien sûr la journée Exflora de demain qui est une journée sympathique pour venir découvrir ce parc avec les enfants aussi puisqu'il y aura des animations destinées aux enfants. Je voulais dire que depuis 2009 quand même au niveau d' « Antibes Ouest Résidentiel », c'est plus de 1,5 million d'euros qui ont été dépensés sur ce quartier et que mon Conseil de quartier continue son travail d'efficacité et de convivialité sur l'ensemble.

Je remercie moi aussi le service Numéro vert dans son ensemble qui fait un travail de grande qualité. Voilà, je vous remercie.

**M. LEONETTI**

Merci. Bon écoutez, je crois qu'il faut continuer à faire des tirages au sort qui m'avaient été suggérés sur les listes électorales. Bien sûr, on a une perte d'un certain nombre de gens qui ne viennent pas, mais moi je constate maintenant qu'on rencontre beaucoup de gens qui viennent là et qui ont été sollicités et qui ne sont pas venus spontanément et qui se mêlent assez harmonieusement aux autres.

Donc c'est une bonne technique sur la démocratie de proximité qui permet quand même de prioriser les aménagements. Ils savent maintenant qu'il y a 1,5 million par an et ils savent en gros prioriser l'ensemble des équipements qu'il faut faire sur le territoire qui les concerne. Ils savent bien aussi qu'Anthéa ou la maison de retraite, ça ne rentre pas dans les proximités et que ce sont des équipements qui sont totalement extérieurs aux décisions qu'ils prennent.

Je trouve que ça responsabilise aussi les citoyens parce que ça les oblige à dire : « ça, on le fait cette année, et puis ça, on le fera l'année prochaine ». Donc c'est important d'avoir ce dialogue.

Mesdames, Messieurs de l'opposition ?... que je rencontre quelquefois dans les Conseils de quartier d'ailleurs et je les remercie.

### **Mme MURATORE**

Sur le tirage au sort, j'avais suggéré – on en avait parlé avec Jeff – de faire le tirage au sort plus tôt parce c'est vrai qu'après les services sont un peu à la bourre pour inviter les gens à participer et donc si on peut organiser le tirage au sort plus tôt dans la saison, ça permet que les gens soient plus motivés pour venir et pour les services surtout, qu'ils soient moins surbookés pour organiser les réunions qui arrivent après. Merci.

### **M. LEONETTI**

Quand est-ce qu'on tire au sort ? On l'a fait en novembre et il faudrait le faire en septembre ? Ben faites-le en septembre. Combien on en tire par quartier ? 10 ? Oui dix, mais il y en a cinq qui viennent en gros. C'est la proportion.

Ils viennent tous ? Ah oui ?

Monsieur MENETRIER, dites-nous la procédure du tirage au sort qui fonctionne.

### **M. MENETRIER**

En fait on en tire 60 au sort et sur les 60, on en contacte de manière à en avoir dix. Mais cette année par exemple, il a fallu retirer au sort parce que les soixante n'ont pas suffi pour arriver à trouver des gens qui voulaient participer.

### **M. LEONETTI**

Qui avaient envie de...

### **M. MENETRIER**

Donc c'est vrai que ça prend un peu de temps, donc si vous en êtes d'accord...

### **M. LEONETTI**

Mais ça, c'est normal. Il ne faut pas s'offusquer. Il y a des gens qui sont pris par leur vie active, ou par leurs problèmes, et qui n'ont pas envie de participer à la vie de quartier, et puis peut-être qu'ils voudront le faire dans un an ou dans deux ans. Il faut simplement les solliciter, ça permet la neutralité du tirage, mais en même temps après, ça dépend de sa volonté, de sa disponibilité, et donc s'ils veulent, c'est bien.

En tout cas ceux qui viennent ne partent plus, ce qui est plutôt une bonne chose.

Bien, on peut commencer donc le Conseil municipal. Appel par Monsieur le Premier Adjoint.

## **APPEL NOMINAL**

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

Mme Anne-Marie DUMONT à M. André-Luc SEITHER,  
Mme Angèle MURATORI à M. Georges ROUX,  
Mme Marina LONVIS à Mme Jacqueline BOUFFIER,  
Mme Martine SAVALLI à M. Eric PAUGET,  
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER,  
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN,  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents :

Mme Edith LHEUREUX,  
M. Jean-Pierre GONZALEZ,  
Mme Khéra BADAOU,  
Mlle Pierrette RAVEL

*Présents : 38 / Procurations : 7 / Absents : 4*

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Matthieu GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**M. LEONETTI**

On commence par une motion qui est présentée par Monsieur PIEL.

**00-0A – MOTION DU GROUPE « LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE » PORTANT SUR LA RENOVATION DES HLM « LES CHATAIGNIERS »**

**M. PIEL**

Oui, merci Monsieur le Maire. Cette motion concerne la rénovation de la résidence des Châtaigniers et on vous l'a communiquée avant ce qui s'est passé dernièrement. Mais ça n'a, je pense, que plus de valeur.

Depuis des années, nous n'avons eu de cesse d'intervenir auprès de Côte d'Azur Habitat et de sa Présidente pour que la résidence des Châtaigniers soit enfin rénovée et que les locataires puissent vivre dans des conditions décentes. Vingt-cinq ans sans le moindre ravalement, des logements sans chauffage, des charges indues. Pourquoi laisser cent familles dans l'abandon et la désespérance ?

Madame ESTROSI-SASSONE a signé avec le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur une convention pour la réhabilitation énergétique des logements de Côte d'Azur Habitat. Pourquoi ne pas y inclure les Châtaigniers ?

La communauté d'agglomération de Sophia Antipolis n'arrive pas à dépenser totalement son budget consacré au logement social. Pourquoi ne pas utiliser cet argent pour engager rapidement la rénovation ?

Nous le savons, ce genre de dossier ne peut se mener qu'avec la participation de plusieurs partenaires. Franchement, si l'État, si Côte d'Azur Habitat, si la CASA, si la Commune, si la Région, si le Conseil général des Alpes-Maritimes n'ont pas les moyens financiers et techniques pour faire ce travail, qui peut l'avoir ? On parle de cent logements.

Monsieur le Maire, notre motion n'a pour but que de vous demander de prendre l'initiative d'une table ronde entre tous ces intervenants – tous – afin d'accélérer le processus de réhabilitation.

Vous le savez et je pense que vous l'avez constaté – j'allais dire « la coupe est pleine », non – : on arrive au bout. On arrive au bout de la patience des familles et en plus se greffent là-dessus, parce que dégradation entraîne dégradation, des faits délictueux. Alors bien évidemment, nous souhaitons que vous preniez cette initiative et ainsi que le processus s'accélère. Mais nous souhaitons aussi que les locataires et leur association soient consultés dès l'élaboration du projet afin que les erreurs que nous avons connues ailleurs (je pense à Côte d'Azur Habitat) ne se reproduisent pas sur ce périmètre.

## **M. LEONETTI**

Bon Monsieur PIEL, d'abord je vous remercie de poser la question de manière apaisée, et je peux être d'accord avec vous sur un point : c'est que le tour de table, il faut le faire ; mais je ne suis pas d'accord avec vous sur un point : c'est que le tour de table, il a déjà été fait.

Des initiatives, vous le savez, ont été faites par la Communauté d'agglomération qui est en charge du logement social et de la rénovation des logements sociaux, et il y a plus d'un an, avant qu'on parle de rénovation énergétique de l'ensemble des habitats, la Communauté d'agglomération s'est engagée à faire les diagnostics et en même temps à financer les travaux énergétiques sur les logements sociaux. Elle l'a fait d'ailleurs avec un plan, puisque vous vous souvenez que le Laval-Laëtitia, le Foyer des Impiniers a bénéficié de trois millions d'euros dans ce cadre. La résidence les Tilleuls, les Strelitzia, le Pont Dulys ont également fait l'objet de travaux d'entretien pour 1,3 million d'euros.

Donc c'est quelque chose pour lequel nous voyons que les choses ont avancé. Mais comme vous, je trouvais qu'elles n'allaient pas assez vite, et donc on a proposé il y a un peu plus d'un an, une procédure particulière qui était que la Communauté d'agglomération finançait les diagnostics énergétiques en partenariat avec les établissements et les bailleurs sociaux, et que l'ensemble du diagnostic étant fait, la participation dans un premier temps des communautés d'agglomération, mais aussi des Villes, puisque vous le savez, les Villes étaient directement impliquées antérieurement soit sur les pénalités, soit sur leur implication, et que nous avons d'ailleurs réfléchi ensemble au Conseil municipal comment les Villes pouvaient s'impliquer en aidant la SACEMA par exemple, ou en aidant directement les logements sociaux pour les réhabiliter.

Dans ce cadre, nous avons ciblé deux logements sociaux sur Antibes qui étaient Les Jonquilles et Les Châtaigniers. Ensuite, et je ne le dis pas dans un but polémique, il y a eu un changement de majorité et il y a eu une annonce qui a été faite de la part de Delphine BATHO qui disait, en accord avec la Ministre DUFLOT, qu'il y allait avoir la prise en compte par l'État de la rénovation énergétique et en tout cas une augmentation de l'aide de l'État.

Donc effectivement là, on a probablement perdu trois à quatre mois parce qu'on n'a pas lancé le diagnostic en disant : « il va y avoir une décision qui va être prise ». La décision aujourd'hui, elle n'est toujours pas prise et ça fait maintenant plus d'un an que nous avons délibéré à la fois sur Les Châtaigniers et à la fois sur Les Jonquilles.

Les Châtaigniers, c'est Côte d'Azur Habitat, et Les Jonquilles c'est la SACEMA. Je ne dis pas que c'est plus facile avec la SACEMA qu'avec Côte d'Azur Habitat, mais disons simplement, pour être objectif, que le parc de la SACEMA est en meilleur état que l'ensemble du parc Côte d'Azur Habitat et donc lorsque j'ai contacté, il y a de ça maintenant quelques mois, Madame ESTROSI-SASSONE par l'intermédiaire de Marguerite BLAZY, elle m'a répondu par une lettre en disant qu'elle était prête à envisager quelque chose, mais qui devait se faire dans un partenariat particulier, ce que bien entendu nous envisageons positivement.

Je ne sais pas, Monsieur PIEL, la participation de l'État aujourd'hui. On verra bien.

J'ai alerté le Préfet qui a dit qu'à sa connaissance, il n'y avait pas de loi nouvelle, je le sais, qu'il n'y avait pas de décret particulier non plus, et qu'on pouvait imaginer qu'on pouvait compter pas sur plus, mais pas sur moins d'aides de l'État dans ce domaine.

Je suis sûr que la Région viendra s'asseoir à la table et que le Conseil général que j'ai contacté par ailleurs, avant d'aller voir les personnes qui habitent aux Châtaigniers, m'ont donné leur accord.

Donc l'initiative qu'on a prise sur la rénovation, c'est que la Communauté d'agglomération financera totalement – tant pis, à un moment donné il faut bien qu'il y en ait un qui y aille – le diagnostic énergétique de l'ensemble. Vous le savez, la Communauté d'agglomération n'a pas vocation à repeindre les façades. Mais elle a vocation, en revanche, à faire une rénovation énergétique de l'ensemble du parc. Donc dans ce domaine-là, vous avez la certitude que le diagnostic sera fait. Il sera financé par la Communauté d'agglomération. Il faut un mois pour avoir le bureau et puis le bilan énergétique, il va mettre trois mois, donc on peut imaginer qu'avant la fin de l'année on aura un diagnostic. Pendant cette période-là, on fera le tour de table. Si le tour de table s'avère négatif, la CASA fera. Elle fera en initiative et avec des partenaires.

Je suis persuadé que le Conseil régional, le Conseil général, l'État et le Côte d'Azur Habitat, bien sûr, seront à nos côtés. Mais il faut bien qu'il y ait quelqu'un qui fasse le premier pas pour qu'on ne se regarde pas en se passant gentiment la balle.

Le deuxième point, c'est que la Ville d'Antibes, vous le savez, paie des pénalités, qu'elle les payait à la CASA et que la CASA faisait du foncier ; qu'ensuite on a eu un accord – le mot est tellement galvaudé que je n'ose pas l'employer –, mais assez exemplaire avec l'Établissement Public Foncier Régional. Et cet accord, il montre par exemple que les terrains Mauro ont été achetés, que le TDF a été acheté, que demain, aux Combes, la ZAC pourra être en grande partie publique grâce à l'achat des terrains par l'Établissement Public Foncier Régional qui y consacre 40 millions. Et donc probablement la CASA est celle qui consomme le plus de crédits de l'Établissement Public Foncier. Mais vous savez aussi, par la position qu'est la vôtre, que l'Établissement Public Foncier Régional a plus besoin de projets que d'argent. C'est comme ça. La preuve, c'est que chaque fois que la CASA le sollicite, il s'engage. Et aujourd'hui les pénalités de retard ne se paient plus à la Communauté d'agglomération, mais elles se paient à l'Établissement Public Foncier, sauf si les communes utilisent des moyens financiers pour leurs logements sociaux, construire ou réhabiliter.

C'est dire que compte tenu de ce changement de loi qui est dans la nouvelle majorité et qu'une fois de plus je constate, sans en faire une critique particulière, la Ville n'a plus d'obstacles pour s'engager dans la rénovation de ses logements sociaux et elle devient un partenaire supplémentaire qui n'existait pas auparavant. Et donc je l'ai dit très clairement ce matin : la Ville n'a pas à se substituer aux bailleurs sociaux, que ce soit la SACEMA ou un autre, mais en tout cas elle a aussi comme co-financeur sur un certain nombre d'aspects, y compris les aspects de sécurité.

L'autre point, et vous le savez, et je ne le dis pas autant que vous parce que j'ai bien écouté ce qu'on m'a dit aujourd'hui, vous le savez aussi : ma visite aujourd'hui n'est pas motivée par un Conseil municipal de cet après-midi, elle n'est pas motivée non plus par la visite de leaders nationaux récente, puisqu'elle était prévue en accord avec l'ensemble des locataires depuis un mois et demi. Donc tout le monde savait que j'allais venir, et comme je n'ai pas l'habitude de venir les mains vides, je suis venu en exposant ce que je viens de vous dire. J'y ai constaté un deuxième problème qui est un problème de sécurité. Un problème de sécurité qui n'est pas uniquement lié au fait que le chauffage ne marche pas bien ou que le volet ne ferme pas. Un problème de sécurité avec des tensions assez fortes entre les habitants des Châtaigniers qui jusqu'à présent vivaient, je dirais, en bonne entente et dans un climat serein.

Donc il y a plusieurs problèmes, je ne vais pas les évoquer les uns après les autres, mais enfin on a bien vu qu'il y avait un problème qui était l'occupation du parking des Châtaigniers - qui est un parking de résidence - par des gens qui viennent de l'extérieur, quelle que soit leur activité. Et donc Côte d'Azur Habitat a pris l'engagement aujourd'hui qu'ils mettraient une barrière pour fermer une résidence, ce qui est à peu près normal, et empêcher que ça devienne un parking public. Et donc cette barrière sera mise dans le courant du mois de juin.

Le deuxième élément, c'est que, vous l'avez constaté, certains pensaient qu'on enlevait la carcasse d'une voiture brûlée aujourd'hui. Franchement, si j'étais en timing politique, médiatique, j'aurais évité de faire enlever une carcasse brûlée le jour où je viens visiter un quartier ; je l'aurais enlevée la veille. Donc tout ça pour dire qu'effectivement, il y a des voitures qui ont été brûlées. C'est un problème exceptionnel sur Antibes, vous le savez. Je compte peut-être deux voitures brûlées tous les trois ou quatre ans sur la Ville d'Antibes. Ce n'est pas un sport favori des Antibois. Voilà. Et ce n'est pas un sport favori des gens extérieurs à Antibes sur Antibes.

Donc j'ai bien compris quand même que le problème du parking était peut-être à l'origine des tensions et que les tensions pouvaient être aussi à l'origine de débordements, d'insultes, de menaces et de passages à l'acte.

C'est la raison pour laquelle le commissaire de police m'a proposé de mettre non pas une caméra permanente, mais une caméra provisoire, non pas pour surveiller en permanence l'entrée et la sortie, mais pour faire en sorte que les délits qui se répètent : intervention de la police il y a peu de temps en pleine nuit sur des violences conjugales, intervention sur des incendies de poubelles puis sur des véhicules, vandalisation des véhicules des membres de l'association des Châtaigniers parce qu'ils veulent fermer, d'autres disent que c'est parce justement qu'ils ne veulent pas fermer.

Donc on va poser cinq minutes et apporter la sécurité à ces personnes. Ils ne se plaignent pas de la police nationale qui est intervenue chaque fois qu'ils l'ont appelée sur des situations de tension. On a organisé un certain nombre de passages de police municipale qui, avec l'accord des copropriétaires et de Côte d'Azur Habitat, pénétrera aussi dans le parking pour vérifier qu'il n'y a pas de problèmes, et la mise en place provisoire d'une caméra pour élucider les faits s'ils devaient se reproduire.

Voilà l'ensemble des actions qu'on va mettre en place. Je retournerai avec qui le veut et je retournerai à la demande des locataires. Moi je me rends chez les gens quand ils me demandent de venir. Je ne me rends pas chez les gens sans qu'ils me demandent de venir. Et je pense que dans ce climat qui sera un peu plus apaisé, on va arriver à faire aux Châtaigniers ce que les gens sont en droit d'attendre. Je le dis aussi comme je l'ai dit ce matin : je veux que la même procédure, puisque c'étaient les deux qui avaient été identifiées, les Jonquilles et les Châtaigniers, que la même procédure s'applique aux Jonquilles.

Ce n'est pas ceux qui crient le plus fort qui doivent être servis les premiers, ce sont ceux qui en ont le plus besoin. Et donc je pense qu'il y a autant de besoins aujourd'hui aux Jonquilles sur la réhabilitation énergétique que sur les Châtaigniers. Je peux me tromper, mais en tout cas, quand j'ai demandé aux services à quel endroit il y a une rénovation énergétique à faire, ils m'ont dit ce sont ces deux endroits-là. Donc on les mènera de manière parallèle. On ne va pas mettre une caméra aux Jonquilles. Ça se passe bien et j'espère que ce qu'on dit ici ne sera pas diffusé au point que Les Jonquilles se disent : si je brûle deux voitures, il vient faire la rénovation énergétique. Vous comprenez bien qu'il faut que nous ayons tous ensemble un langage qui ne soit pas un langage qui met le feu aux poudres, mais qui apaise.

Donc j'ai été très bien reçu ce matin par les locataires. Ils m'ont fait part des problèmes. On était avec la police nationale, avec la police municipale. On a essayé de faire le tour des problèmes.

C'est la raison pour laquelle, et compte tenu des engagements que je prends et des engagements que vous prenez aussi pour que nous soyons à l'écoute des populations pour leur rendre service et non pas pour qu'il y ait une exploitation politicienne dans un sens ou dans un autre, je vous demande de bien vouloir retirer – avec les engagements que je viens de prendre – la motion que vous déposez puisqu'elle a pour simple but que d'attirer mon attention sur un tour de table que j'ai déjà fait et dont je vous rends compte.

Madame MURATORE.

**Mme MURATORE**

Oui, en fait nous, nous pensions intervenir là-dessus à l'occasion de l'îlot Chaudon. Mais on y reviendra.

Vous avez une présentation – je dirais – optimiste des choses parce que nous rappelons quand même que malgré nos demandes, ces logements n'ont pas été retenus par Côte d'Azur Habitat dans le cadre de la "politique de réhabilitation énergétique du parc social de la CASA".

Donc vous venez de dire maintenant qu'il y aura Les Châtaigniers. Or dans la liste, dans ce qui avait été proposé au moment de la réunion à la CASA sur cette délibération-là, Les Châtaigniers n'y étaient pas.

Donc si vous nous dites maintenant effectivement parce que moi j'avais prévu de vous dire qu'en tant que Président de la CASA, vous pouviez peut-être insister pour que Côte d'Azur Habitat inscrive Les Châtaigniers dans ce programme. Donc si vous nous dites que c'est fait, on attend de voir.

Et de plus, vous mettez en cause le Gouvernement peut-être, mais il y a d'autres choses aussi.

**M. LEONETTI**

Non, je ne l'ai pas mis en cause.

**Mme MURATORE**

Ah bon ?

**M. LEONETTI**

J'ai dit simplement qu'il n'y avait pas de nouvelles mesures gouvernementales et qu'elles avaient été annoncées. C'est tout.

### **Mme MURATORE**

D'accord. Il n'empêche qu'il y a aussi un "plan d'action européen pour l'efficacité énergétique des bâtiments", et donc ces bâtiments sont tout à fait éligibles au financement dans le cadre du FSE ou de la Banque Européenne d'Investissement. Il faudrait quand même que les bailleurs sociaux, et surtout Côte d'Azur Habitat parce qu'effectivement vous l'avez dit, mais les bâtiments de Côte d'Azur Habitat sont beaucoup plus délabrés que ceux de la SACEMA et donc il serait bien que Côte d'Azur Habitat se penche sur les modalités de ce plan européen parce qu'il n'est pas dépensé pour le moment, et que ces bâtiments soient inclus dans le cadre de ce plan européen.

Et vous en avez parlé, il y a aussi des tensions et c'est bizarre parce que depuis qu'il y a une association qui se mobilise fortement, et depuis quelques jours, la Présidente de l'association est agressée tant verbalement qu'hier pratiquement physiquement. Donc il y a tout ça qui génère vraiment... Dans ce bâtiment, il faut vraiment faire quelque chose parce que ça fait trop d'années que les locataires vivent très mal. Merci.

### **M. LEONETTI**

Je pense qu'il faut dissocier, et je suis désolé de le dire, l'action sur laquelle la Présidente est agressée, c'est le fait de fermer la résidence. Donc ça veut bien dire qu'il y en a qui ont intérêt à ouvrir la résidence. Ça veut dire qu'on trouve un scooter démantelé dans une cave, ça veut dire qu'on brûle une voiture, ça veut dire qu'on lacère un pneu d'un véhicule d'un membre de l'association. Tout ça veut bien dire quelque chose.

Ça veut dire qu'on dérange un certain nombre de personnes. Eh bien on va continuer à les déranger ! Je vais continuer à soutenir cette association pour qu'elle ait un local pour qu'elle puisse recevoir les gens, et qu'on soit en liaison avec la police nationale et avec la police municipale. Il n'y a pas qu'un problème de volets qui ne ferment pas. Donc moi je ne laisserai pas se dégrader une situation de sécurité où les gens me disent ce matin : « j'ai peur de descendre la nuit parce que je ne sais pas ce qui va se passer » et une autre dame qui dit : « Je ne sais pas si demain matin je trouverai ma voiture en état ». Donc on est bien clairs là-dessus : il y a deux types d'actions.

Je n'ai pas envie de faire de la polémique, Madame MURATORE, donc il y avait une annonce, on a attendu qu'il y ait les faits qui viennent, et le Gouvernement a jugé qu'il y avait d'autres priorités. Il y a d'autres priorités, bon très bien, on prend l'initiative aujourd'hui. Voilà. La CASA fait le diagnostic énergétique. Si on ne fait pas le diagnostic énergétique, on ne pourra jamais faire la réhabilitation. Donc on est d'accord au moins là-dessus. Le financement, il est acquis. Il est acquis sur les deux cibles qui sont celles d'aujourd'hui. Après le Strelitzia, après le Laval, etc. eh bien les deux qu'il faut réhabiliter, ce sont Les Jonquilles et Les Châtaigniers. On peut être d'accord là-dessus, il me semble.

À partir de là, la question, c'est Côte d'Azur Habitat, je l'ai dit, a d'autres priorités à d'autres endroits dans des endroits bien plus dégradés. Eh bien l'implication de la CASA permet justement d'en faire non pas une priorité, mais de le mettre dans le plan de la rénovation énergétique.

Il y a une part qui incombe à la police municipale et à la Ville, c'est la sécurité et la tranquillité publique. Il y a une part qui incombe au bailleur social, mais il y a la CASA qui peut s'impliquer plus aujourd'hui et très probablement avec un certain nombre de partenaires autour d'elle. S'il n'y a pas de partenaires, on ira tout seul. Voilà, on ne peut pas dire les choses différemment.

Monsieur PIEL.

### **M. PIEL**

Oui Monsieur le Maire, vous avez quand même remarqué que la motion n'était pas polémique. On a essayé de...

### **M. LEONETTI**

Je vous l'ai dit, Monsieur PIEL, et je vous en remercie. Je n'ai pas dit par exemple qu'il y avait un député européen qui était venu et que probablement il apporterait les aides européennes. Il y a des gens qui sont venus aussi du Conseil régional et que j'ai confiance en eux pour m'aider sur le plan de la Région.

**M. PIEL**

Mais moi je voulais vous dire que le problème qu'on a aujourd'hui, on peut se le dire, c'est Côte d'Azur Habitat. Ce ne sont pas les collectivités. Pourquoi ? Parce que quand le Conseil régional fait une convention avec la SACEMA, effectivement il y a Les Jonquilles, mais il y a aussi en prévision Les Silènes et Les Oliviers.

**M. LEONETTI**

C'est juste.

**M. PIEL**

Voilà. Donc il y a les trois groupes de bâtiments. Quand on fait une convention avec Côte d'Azur Habitat, Madame ESTROSI sort Les Châtaigniers. Voilà. La Région n'est pas là pour financer la Métropole Nice Côte d'Azur dans sa réhabilitation des Moulins ou de l'Ariane. Donc moi ce matin j'étais à Marseille en Commission permanente, vous voyez, j'ai fait retirer le dossier de Madame ESTROSI concernant des bâtiments de Nice. Ils seront retirés le temps de la réflexion, on ne va pas les mettre de côté, mais il faut exiger de Madame ESTROSI qu'elle inclue Les Châtaigniers dans notre convention parce que vous dites que la CASA va financer le diagnostic, dont acte, nous avons, nous, les moyens de financer les travaux de réhabilitation énergétique. C'est ce que nous faisons à Nice, c'est ce que nous allons faire aux Silènes, c'est ce que nous allons faire aux Jonquilles, etc. et il est anormal, que parce que les Châtaigniers ne sont pas du côté de la Métropole, on les sorte comme ça parce qu'évidemment, à un moment donné, le budget il est ce qu'il est. Vous le savez.

Donc ça, c'est la première des choses, donc il faut demander à Madame ESTROSI, mais on le fera chacun de notre côté.

**M. LEONETTI**

Moi je pense que c'est acquis. Voilà.

**M. PIEL**

Bon eh bien écoutez, tant mieux ! Ça permettra à tout le monde de... Après, j'insiste quand même sur un point : c'est qu'il n'y a pas que la réhabilitation énergétique. Effectivement, ce n'est pas à la CASA à peindre, mais quand même ! Un bailleur, qu'il soit social ou une copropriété qui soit n'importe laquelle, sans ravalement de façades, 25 ans, je pense qu'il y a des lois qui ne sont pas respectées. Donc je pense que là, moi c'est ce que je vous demande en tant que Maire, il y a peut-être là aussi la possibilité de prendre, je ne sais pas, par arrêté ou quoi, je ne dis pas qu'il faut mettre à l'amende Madame ESTROSI, surtout pas, mais quand même il faut lui demander de respecter tout simplement la loi. Voilà.

Et le dernier point, nous aussi nous pensons qu'il faut que la police... parce que nous voyons bien comment, et vous n'avez pas été aux Châtaigniers parce que (je ne sais plus comment vous avez dit) un "leader national" a été aux Châtaigniers, mais pensez bien qu'il n'a pas été aux Châtaigniers parce que vous alliez y aller vous aussi. Donc c'est la concomitance qui fait que c'est comme ça et c'est très bien pour les habitants des Châtaigniers.

**M. LEONETTI**

C'est une coïncidence qui fait que deux choses qui ne devraient pas coïncider coïncident.

**M. PIEL**

Voilà. Il n'a pas fait que ça d'ailleurs.

Donc il faut absolument que les questions de sécurité soient par la police, tout simplement, avec les moyens dont elle dispose, mais je crois qu'il y a d'autres questions qui seront traitées – c'est pour ça que je pensais qu'une table ronde pouvait permettre d'avancer sur ces sujets – qui sont l'environnement aussi de cette cité qui est maintenant engoncée dans des voies, etc. Ça, ça dépend aussi un peu de différents partenaires. Voilà.

**M. LEONETTI**

Ce n'est pas une cité.

**M. PIEL**

Nous, on ne veut pas en faire une polémique. Si le débat, enfin la discussion qui vient d'avoir lieu, on va le dire comme ça, elle nous permet aux uns et aux autres d'avancer chacun dans nos collectivités, tant mieux.

À partir de là, évidemment qu'on retire la motion. On ne va pas en faire un enjeu politique. Mais cette motion, c'était aussi – mais vous l'avez vu ce matin – pour bien faire comprendre qu'il y a urgence. Il y a urgence au moins à redonner de l'espoir aux gens.

**M. LEONETTI**

Écoutez, je vous remercie de cette disposition. En tout cas moi ce que je vais essayer, c'est de ne pas désigner de coupable. Ce n'est pas l'État qui n'a pas fait la loi qu'il devait faire, ce n'est pas Madame ESTROSI en personne qui est responsable du fait qu'il y a un parc qui est très dégradé de l'autre côté du Var, et donc forcément les priorités se font en fonction de la dégradation. Nous, on a un parc de logements sociaux qui est plutôt en bon état. Il est plutôt en bon état parce que c'est surtout la SACEMA qui a construit et que les constructions, il faut bien le dire aussi, sont assez récentes.

On s'est engagés depuis un certain nombre d'années dans les réhabilitations. Je crois que l'initiative qu'a prise aujourd'hui la CASA, en présence des personnels et des directeurs de Côte d'Azur Habitat après les contacts que Madame BLAZY a pris avec Madame ESTROSI et que moi-même j'ai pris aussi, font qu'on va essayer d'avancer ensemble et de ne pas avancer les uns contre les autres.

Donc je prends acte du retrait de votre motion, mais vous prenez acte de mon engagement personnel pour faire avancer les choses, et je pense que la CASA est un bon outil, non pas pour faire tout seul, mais pour faire la première étape et entraîner autour d'elle l'ensemble des gens qui sont prêts à le financer, et je partage votre avis : entre l'ensemble des partenaires, il y a les moyens financiers pour faire en sorte qu'on puisse réhabiliter, comme on l'avait commencé, l'ensemble des logements sur Antibes Juan-les-Pins.

La motion est donc retirée de l'ordre du jour de la séance.

Merci. On peut passer au Conseil municipal.

MONSIEUR JEAN LEONETTI

**00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 14 MARS 2013 - PROCES VERBAL - ADOPTION**

**M. LEONETTI**

Pas d'intervention ? Tout le monde l'a lu. Pas de vote contre, pas d'abstention.  
Adopté à l'unanimité.

**00-2 - DELEGATION DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE RENDU**

**M. LEONETTI**

Là j'ai une intervention de la Gauche et l'Écologie sur les décisions n°5 et n°6.

**M. PIEL**

Oui Monsieur le Maire, sur ces deux arrêtés n°5, n°6. Alors sur le n°5, il porte sur – non, mais ne vous inquiétez pas, après je ne parle plus !

**M. LEONETTI**

On n'est pas inquiets.

**M. PIEL**

Non, mais ce n'est pas vous, c'est votre ami GASTALDI qui...

**M. LEONETTI**

Il n'a rien dit.

**M. PIEL**

Non, mais c'est sérieux là. Je suis désolé de...

**M. LEONETTI**

Michel GASTALDI, calmez-vous. Voilà. Laissez parler Monsieur PIEL. Ça va plus vite quand on le laisse parler que quand on ne le laisse pas parler.

**M. PIEL**

Alors cet arrêté porte sur un référé concernant un recours indemnitaire réclamé par la société Eiffage pour la construction du bassin de rétention du Saint-Claude. Décidément, vous portez ce bassin comme une croix !

Petit rappel : nous avons voté (et quand je dis : « nous », c'est nous tous) le premier rapport concernant ce projet le 27 mars 1998. Quinze ans et une dizaine de délibérations plus tard, nous avons un trou béant qui risque de se retrouver aussi dans le budget de la Ville. Comment Eiffage peut-il réclamer le doublement du coût de ce trou ? Comment a-t-on pu commencer des travaux sans faire procéder au sondage qui aurait permis de constater qu'il y avait, par exemple, une canalisation en amiante et que les talus étaient composés de terre souillée ? Mais aussi pourquoi avoir choisi un groupement de sociétés qui avait manifestement sous-estimé le coût des travaux ?

La proposition initiale d'Eiffage était même inférieure au montant fixé par le cahier des charges. Aujourd'hui l'entreprise saisit le premier prétexte pour se refaire financièrement. J'ai souvenir, et cela se retrouve sur les PV des différentes séances du Conseil municipal, des railleries de votre ancien Premier Adjoint. Je ne rappellerai pas que vous-même, Monsieur le Maire, me disiez, y compris concernant la non-participation du Conseil régional, que cela n'était pas juste. Eh bien le Conseil régional finance et finance un équipement dont dès l'origine, nous avons soutenu et voté la réalisation, tout en faisant effectivement à chaque fois qu'on le pouvait des réserves.

Le 26 novembre 2010, c'était la dernière délibération qui concernait ce bassin de rétention, Monsieur GONZALEZ répondait à mon inquiétude de cette façon, je cite : « je vais garder un ton apaisé, si vous permettez, dans la mesure où j'ai la conscience tranquille pour avoir été aux manettes pour mener ce dossier au bout ». Le 26 novembre 2010, on était au bout et aujourd'hui, pratiquement deux ans et demi plus tard, on est toujours dans un chantier qui avance vraiment au minimum, minimum, mais avec une société qui nous demande 2,5 millions d'euros supplémentaires pour le terminer.

Alors, et pour moi-même terminer d'ailleurs, je pense qu'il eut été préférable et plus transparent que le Conseil municipal fut informé dès le début des problèmes, c'est-à-dire il y a maintenant pratiquement un an. Aujourd'hui nous le sommes, mais nous le sommes à travers un arrêté tout simple qui est une demande d'aller en justice. Évidemment, il faut qu'on se défende face à cette entreprise qui prend les Antibois pour des cochons de payants. Donc c'est quand même 2,5 millions qui sont en jeu.

Alors sur l'arrêté n°6, je vais aller beaucoup plus vite. On peut se demander à quoi servent les aides à maîtrise d'ouvrage, les bureaux d'études, enfin tout ce qui entoure des travaux importants, et donc le fameux collègue Sidney Bechet a été fait lui aussi certainement avec toute une série d'AMO, toute une série de bureaux d'études qui ont travaillé. Et puis on se retrouve aujourd'hui, là, avec un collègue – je le dis de cette façon – qui a été fait à l'emporte-pièce. En termes de dysfonctionnements, il bat des records sinon je ne vois pas pourquoi les riverains et même la Ville seraient obligés d'ester en justice avec le Conseil général.

Alors aujourd'hui on l'a vu pour la salle de sports : ce sont les élèves et les enseignants qui subissent les désagréments.

**M. LEONETTI**

La salle de sports ?

**M. PIEL**

Oui. Eh bien oui, vous savez qu'elle a été obligée de fermer, du collège, puisqu'il pleuvait à l'intérieur, elle était inondée.

**M. LEONETTI**

C'était le préau, pas une salle de sports.

## **M. PIEL**

Et là ce sont les riverains et la Ville qui est attaquée par le Conseil général parce qu'apparemment on n'a pas calibré l'évacuation des eaux, ce qui est quand même un comble pour une Ville où il ne pleut pratiquement jamais.

Alors je terminerai juste avec une petite digression. Je pense que le Conseil général, parce que là c'est lui qui est en question, aurait pu s'assurer aussi que la sécurité de l'ancien collège de La Rostagne soit assurée quand il a été fermé. Voilà. Vous le savez comme moi, ce collège a été complètement vandalisé. Aujourd'hui il est vraiment dans un triste état et c'est quand même faire peu de cas de l'argent public.

## **M. LEONETTI**

C'est assez curieux, Monsieur PIEL. Monsieur PIEL, on va essayer de garder un ton sans s'invectiver et je demande au Conseil municipal, s'il a besoin de prendre la parole, il lève la main. Je parle à la majorité comme à l'opposition.

C'est assez drôle une société dans laquelle quand il y a un vandalisme, on dit : « le propriétaire n'a pas été assez vigilant » et on ne s'occupe pas de savoir pourquoi il y a des voyous qui ont cassé l'ensemble. C'est comme quand vous avez un objet que vous avez laissé dans votre voiture et que le voisin à qui vous dites qu'on vous l'a volé vous dit : « Ah ! Vous n'êtes pas assez prudent ! Quand même, vous laissez votre voiture dehors. » C'est une faute de laisser sa voiture dehors ? C'est une faute d'attendre une semaine en fermant l'ensemble d'un établissement pour le remettre à la Ville ? En une semaine, effectivement, il y a une dégradation qui s'est effectuée. Je ferme cette parenthèse.

Sur le premier point, je suis d'accord sur une chose : c'est vrai que la société Eiffage avait remporté un appel d'offres. Et quand on remporte un appel d'offres, ça veut dire que souvent à la fois on établit la qualité de celui qui va œuvrer et en même temps le prix. Et vous l'avez souligné, le prix était particulièrement bas. En revanche, à partir du moment où on s'engage sur un prix, on exécute à ce prix. Il se trouve que dans ce dossier, en réalité, il n'existe pas de conflit entre la Ville et la société Eiffage qui effectue les travaux, mais un conflit entre la société Eiffage et le maître d'œuvre, la société du Canal de Provence, que nous avons choisie pour suivre ce chantier qui est un chantier particulier puisqu'un bassin de rétention c'est quand même quelque chose qui n'est pas simple à monter, et que la société Eiffage conteste les préconisations de son maître d'œuvre.

Vous connaissez comme moi la loi et la gestion administrative. À partir du moment où la Ville a un maître d'œuvre, elle suit les prescriptions du maître d'œuvre et les recommandations. Et s'il dit : « il faut faire une paroi en béton de 10 cm », eh bien on demande à ce qu'elle exécute une paroi en béton à 10 cm. Eiffage réplique que quand eux-mêmes sont à la fois maître d'œuvre et maître d'ouvrage, ils n'ont pas ces problèmes-là. Effectivement ! Si vous décidez vous-même de ce qui est opportun ou pas opportun, généralement vous n'êtes pas en conflit avec vous-même. Mais nous par précaution, on a pris un maître d'œuvre indépendant qui guide justement cet ouvrage.

Quelle n'a pas été notre surprise, non pas de constater des impondérables. Les sondages avaient été effectués, mais ils étaient passés à côté d'une canalisation en amiante, mais effectivement les sondages en haut n'avaient pas montré qu'il y avait une partie de la colline qui avait été en décharge.

Mais quand on vous demande 2,9 millions d'indemnités et que le coût des travaux est de 2,9 millions, vous vous interrogez et donc les services de la Ville, très logiquement, m'ont transmis un certain nombre de lettres que j'ai transmises à Eiffage en disant : « Sur quoi vous basez-vous pour demander 2,9 millions ? ». Nous n'avons jamais eu de réponse. À partir de là, on s'est trouvé dans la situation où j'ai effectivement, compte tenu de la lenteur des travaux qui devraient s'être terminés il y a maintenant plusieurs mois et qui ne se termineront qu'au cours de l'été, j'ai fait un référé en obligeant le maître d'ouvrage à effectuer l'ensemble des travaux qui lui était prescrit par le maître d'œuvre, n'ayant aucune raison de contester les prescriptions du maître d'œuvre.

À partir de là, ils ont demandé une conciliation, et la conciliation comme maintenant ils ont dit qu'ils considèrent que nous donner des informations serait divulguer des informations qui les empêcheraient de s'opposer au maître d'œuvre, nous n'avons toujours pas d'informations et donc évidemment, Monsieur PIEL, on ne paie rien.

Et non seulement on ne paie rien, mais moi je compte et décompte le nombre de jours de retard et je vais appliquer les pénalités de retard. Ensuite la Justice dira si c'est le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage qui a raison dans cette opération, si c'est la société Eiffage ou si c'est Canal de Provence. Mais vous comprenez bien que la Ville d'Antibes n'a pas l'intention de payer le moindre sou.

Dans ce contexte qui commence à être un contexte de tension, la société Eiffage a demandé une expertise sur une partie et la Ville a demandé à ce que l'expertise se fasse sur l'ensemble pour qu'on sache exactement qui a raison et qui a tort. En revanche, compte tenu de la menace et de l'exécution des pénalités de retard, le chantier a repris et il se terminera soit à l'été, soit au début du mois de septembre, et donc il correspondra à l'objectif que nous nous étions fixé.

Donc voilà, il n'y a rien, la Ville n'est pas en danger. Les services de la Ville avec qui j'ai eu plusieurs réunions sur le plan technique me disent qu'on ne peut pas imaginer un impondérable qui fasse doubler la facture d'un ouvrage tel qu'un bassin de rétention.

Je reconnais qu'un bassin de rétention, c'est un ouvrage compliqué. Mais si on a choisi Canal de Provence comme maître d'œuvre c'est parce qu'il a une compétence dans ce domaine et Eiffage en a construit plusieurs. Donc on devrait savoir, avec l'expertise qui va arriver, ce qu'il faut faire et ne pas faire, et ensuite si on a fait des choses qu'il ne fallait pas faire, eh bien nous, on se retournera vers Canal de Provence, et si on a fait exactement ce qu'il fallait faire, eh bien alors on appliquera les pénalités. La société Eiffage ne pourra pas apporter comme argument que le retard mis dans le dossier est dû au conflit qu'elle a avec Canal de Provence.

Voilà l'explication. Elle est toute bête et toute simple. Et je dirais même qu'on a bien montré notre bonne volonté puisque lorsqu'on a découvert qu'il y avait une décharge sur la partie haute et que ça n'avait pas été vu par les sondages, on a proposé une évaluation. Les services ont fait eux-mêmes une évaluation et l'évaluation a été chiffrée, je crois, à 100 ou 150 000 euros. Donc on n'est pas bloqués sur l'idée qu'il peut y avoir un impondérable dans un dossier, dans un chantier, et que cet impondérable puisse amener une somme supplémentaire.

Mais là c'est un peu trop gros de doubler la note après avoir fait effectivement comme vous le dites une offre alléchante. On ne peut pas gagner des marchés en faisant des offres inférieures au prix du marché puis ensuite se réfugier derrière un impondérable qui est mineur pour faire en sorte de doubler la dose et de le réclamer à la Ville d'Antibes.

Donc on se défendra et ça fonctionnera et soyez tranquilles, le bassin va se terminer quand même – ce qui est bien l'essentiel pour les populations et la protection du Laval. Et si on a mis 15 ans, vous le savez aussi, c'est parce qu'on a fait une déclaration d'utilité publique et qu'un certain nombre de propriétaires pensaient qu'on voulait les spolier de ce terrain non pas parce qu'il était inondable, mais pour y construire quelque chose parce qu'on leur avait susurré dans l'oreille, pas vous, mais un certain nombre de gens avaient susurré dans l'oreille qu'en réalité on voulait construire à cet endroit-là et les acheter au prix non constructible pour ensuite le faire passer constructible.

C'était un peu difficile à faire avaler aussi parce que les zones rouges sont des zones rouges et dans une zone rouge, on ne construit pas et il est assez normal qu'on construise les bassins en zones rouges puisque ce sont des zones dans lesquelles il y a la plus forte inondabilité.

Et donc les 15 ans, ce n'est pas dû à la Ville d'Antibes. Les 15 ans, c'est dû au fait qu'on a eu des procès successifs avec des riverains parce que les terrains n'appartenaient pas à la Ville d'Antibes, pour leur faire comprendre un que le prix du terrain d'un terrain non constructible n'est pas le même prix qu'un terrain constructible, et qu'en zone rouge, il est normal qu'on fasse une déclaration d'utilité publique sur prescription du SDIS, des pompiers et sur prescription du Préfet qui avait défini que cette zone était inondable et que c'était là qu'il fallait faire les bassins de rétention.

Après sur le collège, il y a peut-être aussi quelques lycées dans lesquels il a plu longtemps à l'intérieur et qui étaient construits par la Région. C'est vrai. De temps en temps il peut y avoir une malfaçon qui est corrigée. Sur l'espace que vous évoquez, je pense que le Conseil général a pris en considération les difficultés qu'il y a sur le gymnase et qu'il a déjà mis en place un certain nombre de mesures.

En ce qui concerne l'inondabilité, je vais céder la parole à Georges ROUX qui a porté ce dossier et je le remercie parce que le collège d'Antibes-les-Pins, franchement, le collège "Sidney Bechet", s'il n'y avait pas eu Georges ROUX, on n'aurait pas eu de collège. Et si vous regardez ce qui se passe à l'est, à l'ouest du Var, etc., vous feriez peut-être des jaloux parce que vous constateriez qu'effectivement on a construit sur Antibes plus de collèges qu'il n'y avait de besoins immédiats. Et que le collège d'Antibes-les-Pins a été construit par le Conseil général dans le contexte économique dans lequel on se trouve, différer sa construction de plusieurs années.

Donc le fait est qu'il y a un problème d'eaux pluviales. Monsieur ROUX va vous l'exposer, mais là non plus il n'y a pas un sujet de polémique et on cherche simplement qui doit faire les travaux et à quel endroit il faut les faire pour se retrouver dans une situation qui soit une situation pérenne et tranquille.

Georges ROUX.

### **M. ROUX**

Merci Monsieur le Maire. Simplement pour vous rappeler que le collège "Sidney Bechet", c'est à peu près le 10<sup>e</sup> collège dont j'ai eu la responsabilité de construction depuis que je suis au Conseil général, donc je commence à connaître un peu les problèmes de construction des collèges dans le département.

Ce collège, si Monsieur PIEL était venu à l'inauguration, il aurait pu s'apercevoir que c'était un collège qui était une très belle réalisation du Conseil général. En particulier, quand nous avons pris en main le démarrage de ce collège, la première chose qu'on a faite, nous maître d'ouvrage, c'est de dire au maître d'œuvre de faire une étude du sol. Cette étude du sol a été faite et a montré, vous le savez à peu près, que c'était un sol difficile qui drainait très mal, donc qu'il fallait équiper en bassins de rétention – et c'est ce qui a été fait.

En particulier, il y a eu un bassin de rétention - qu'on peut voir d'ailleurs quand on passe devant le collège – qui protège le côté de la rue du Jardin Secret. C'est un très grand bassin de rétention, peut-être un peu surdimensionné exprès parce qu'on savait qu'on avait un mauvais sous-sol. Cependant, quand on a commencé les travaux, au fur et à mesure des précipitations on s'est aperçus qu'on prenait évidemment de l'eau depuis l'avenue de Cannes vers la façade nord-ouest du collège qui venait des voisins qui étaient au-dessus, et on a fait un deuxième bassin de rétention qui n'était pas prévu mais qu'il fallait faire.

Ce deuxième bassin pour protéger la façade nord-ouest du collège. Tout ça a été fait. Et puis, au fur et à mesure des dernières précipitations, on s'est aperçus que ça ne suffisait pas. Mais sur le périmètre du collège, c'était fait.

C'est pour ça maintenant qu'on demande que les responsabilités soient tirées au clair par une expertise de façon à savoir si les voisins – en particulier vous savez qu'il y a un immeuble inachevé qui est au-dessus, et là c'est un problème parce qu'on espère que les propriétaires, après cette expertise, feront ce qu'ils auront à faire. Finalement l'expertise, c'est quoi ? C'est de dire qui doit faire quoi. Et moi j'attends d'ailleurs avec beaucoup d'intérêt, beaucoup d'intérêt je répète, cette expertise.

Alors je vous signale aussi que ce collège, Monsieur Vincent PEILLON, Ministre de l'Education, l'a classé parmi les vingt collèges de référence nationale. C'est tout ce que j'avais à dire.

### **M. LEONETTI**

On le prend comme un compliment et pas comme une inquiétude.

Bien, ces explications étant données et sur la délégation au Maire il n'y a pas de vote, c'est un compte rendu.

*Départ de Madame Nathalie DEPETRIS – Procuration à Monsieur Yves DAHAN  
Présents : 37 / Procurations : 8 / Absents : 4*

## **00-3 - PERSONNEL MUNICIPAL - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CNFPT- ANNEE 2013 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **M. LEONETTI**

C'est une convention qui est habituelle. Il n'y a pas d'intervention. On passe donc directement au vote. Personne n'est contre. Pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**00-4 - ÎLOT CHAUDON - 9-11 AVENUE ARISTIDE BRIAND - VILLA FLORINE (LOTS 2 ET 3)- CADASTRE BL N° 516 - ACQUISITION A TITRE ONEREUX AUPRES DES PROPRIETAIRES**

**M. LEONETTI**

Pour ceux qui connaissent l'îlot Chaudon, vous savez d'abord que nous sommes en cours d'acquisition de l'ensemble des propriétés et que nous avons – je dirais – acquis pratiquement en U toutes les propriétés qui aujourd'hui ont été occupées pour faire les travaux d'assainissement, mais qui vont redevenir un parking, et puis certaines zones ne peuvent pas être en parking parce qu'elles sont en zones inondables et elles sont à ce moment-là arborées avec des oliviers.

La villa concernée est celle qui est le plus proche de la voie ferrée et qui est cette maison qui est en bon état. C'est la villa qui est en jaune sur l'image. Tout ce qui est en rouge est ce qui a été acquis par la Ville, et dans la partie rouge basse, nous avons mis en place les services du pluvial et le reste de qui est rouge, en dehors de la petite zone complètement en contact avec la voie ferrée, est devenu le parking que l'on connaît. Cette maison avait un locataire. Elle a été relogée par les services sociaux et donc aujourd'hui la bâtisse est vide.

Vous le voyez bien, dans cette acquisition il y a la volonté de se rendre maître de l'ensemble de la parcelle à terme, mais j'ai pris un engagement que je continue à prendre : c'est que les personnes qui vivent dans ces maisons seront relogées s'ils le souhaitent et que je n'expulserai personne. Ce sont des personnes âgées. Elles ont vécu leur vie dans ces maisons et je pense qu'il est logique de faire les choses progressivement. Il n'y a pas un besoin énorme de la Ville d'avoir une acquisition totale de cet espace. Par contre, elle a un intérêt, bien sûr, à moyen et à long terme. C'est une stratégie qui est menée sur plusieurs mandats, donc l'acquisition vient dans ce contexte.

Quand on acquiert un logement de ce type, la question se pose toujours : ou je le démolis, ou je l'utilise.

La réhabilitation a été faite il y a peu de temps et donc les logements sont disponibles. Pour ne pas qu'ils bénéficient d'un squat dans les mois qui viennent, et compte tenu des difficultés que nous avons pour des logements d'urgence, je proposerai avec l'accord de Madame BLAZY que la SACEMA en fasse des logements d'urgence.

Il y aura donc trois logements qui sont déjà réhabilités et qui peuvent être utilisés à ces fins. Et puis à terme, quand toute la parcelle sera utilisée, à ce moment-là on démolira l'ensemble et on réfléchira à un projet. Mais je m'interdis de réfléchir à un projet aujourd'hui alors qu'on sait que ce qui a été fait là aujourd'hui en rose a duré quand même une dizaine d'années. Donc il est possible que pour finir l'ensemble, on aura encore quelques années. Mais il me semble, enfin en tout cas c'est l'engagement qui est pris : on acquiert les terrains et les zones au fur et à mesure qu'elles se libèrent et non pas par une déclaration d'utilité publique.

Pour compléter mes dires, on a bien sûr proposé aux personnes qui sont dans la petite enclave de la zone rose la plus extérieure de la voie ferrée s'ils voulaient être relogés, ils préfèrent rester dans la maison qui est leur maison et donc je n'ai pas l'intention de les déloger.

Voilà donc le type d'acquisition que nous vous proposons aujourd'hui et en même temps l'engagement du type de destination de cette acquisition.

La parole est à la Gauche et l'Écologie pour Antibes Juan-les-Pins, le PS et les Verts.

**M. PIEL**

Non, mais moi je n'ai plus rien à dire puisque vous avez répondu à la demande qu'on allait faire, tout simplement, comme d'habitude, c'est-à-dire si on utilise... De toute façon on vote ce rapport dans les conditions d'acquisition de cet îlot qui dure c'est vrai depuis plusieurs années, mais pour une fois on participe à l'idée qu'il ne faut pas brusquer. Par contre, si on met à disposition les logements pour des logements d'urgence, très bien. C'est la demande qu'on allait faire. Merci.

### **M. LEONETTI**

Et on le fait parce que la réhabilitation a été faite, donc ça ne coûtera pas non plus un prix exorbitant pour remettre aux normes.

Madame MURATORE.

### **Mme MURATORE**

Alors effectivement sur les deux points que je voulais aborder, vous avez en partie répondu. Sur le projet : pour le moment on n'a pas de projet, on attend d'avoir tout. J'ai bien noté. Sur le deuxième point, la question que je souhaitais poser, c'était l'utilisation de la maison. Vous avez répondu. Donc ça aussi ça nous va très bien.

Mais je voulais quand même revenir sur le relogement de la personne habitant actuellement un des appartements parce que la délibération nous annonce qu'elle va être relogée aux Châtaigniers. Alors on ne va pas revenir sur les Châtaigniers puisque tout à l'heure on en a parlé longuement, mais simplement il serait indispensable et nécessaire, de réhabiliter au moins cet appartement avant de proposer de reloger dedans cette personne qui a 80 ans et qui effectivement, si elle se retrouve avec des fenêtres qui ne ferment pas bien et surtout sans chauffage, on ne peut pas considérer qu'on met une personne dans ces conditions-là. Donc au moins intervenez pour faire réhabiliter cet appartement. Merci.

### **M. LEONETTI**

On ne fait jamais rentrer une personne dans un logement qui peut être une situation antérieure précaire. Donc Madame BLAZY, quand elle relogé, elle reprend l'ensemble du logement et elle le remet à niveau. En revanche, vous savez qu'il y avait deux types d'aides : il y a une aide qui est faite par l'ANAH et qui est une aide ponctuelle qu'on peut apporter soit à un bailleur, soit à un locataire, et puis il y a des aides qui sont beaucoup plus globales qui sont celles qu'on a évoquées tout à l'heure sur les Châtaigniers.

Donc il n'y a aucun problème. La personne est relogée. Elle a visité le logement et il sera réhabilité avant qu'elle y aille.

Madame BLAZY.

### **Mme BLAZY**

Juste dire que bien sûr c'était un petit peu une aubaine qu'il y ait un T2 qui se libère aux Châtaigniers puisque la dame, elle est dans le même quartier. Elle voulait rester là et bien entendu il sera réhabilité...

### **M. LEONETTI**

Ce matin ce que j'ai entendu, que les journalistes et Madame BLAZY ont entendu, c'est que les gens disent : « Arrêtez, on n'est pas dans une cité ici. On est dans une résidence. Et dans l'endroit dans lequel on est, on vit normalement et il n'y a pas à dire qu'on vit mal. Il y a eu un épisode grave qui vient de se dérouler. Il y a une réhabilitation qui traîne. Mais on n'est pas non plus dans une situation qui ressemble aux banlieues parisiennes, montpelliéraines, marseillaises ou lilloises ou lyonnaises ». Non pas Marseille, d'accord. Marseille, je ne dirai rien sur ma ville natale.

Donc on est d'accord, Madame MURATORE. On est d'accord sur l'ensemble de la destination et du relogement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

## MONSIEUR ERIC PAUGET

### **02-1 - SPORTS - ASSOCIATIONS SPORTIVES - AFFECTATION DE SUBVENTIONS**

#### **M. PAUGET**

Il s'agit d'affecter des subventions qui ont été budgétisées au moment du vote du BP 2013 et donc les dossiers n'étaient pas finalisés.

Je vous propose donc l'ASSA Escalade, le comité des fêtes et de loisirs de la police municipale, l'association sportive du collège Sidney Bechet et ainsi que l'Association Jeunesse Sportive de Juan-les-Pins et l'Association des Jeunes Sapeurs Pompiers d'Antibes.

**M. LEONETTI**

Pas d'intervention ? Pas de votre contre ? Pas d'abstention ?

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. DUJARDIN, M. MOLINE).

## **02-2 - SPORTS - ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. PAUGET**

Il s'agit d'une délibération traditionnelle avec des renouvellements de conventions pour un certain nombre de clubs antibois : le Cercle des Nageurs, l'Olympique Cyclo Club d'Antibes, le Rugby Club d'Antibes Sophia Antipolis, le Spondyle Club, le Tir Sportif, Antibes Triathlon, Antibes Vélo Passion et le Badminton Club d'Antibes.

**M. LEONETTI**

Même vote. Monsieur MOLINE.

**M. MOLINE**

Abstention pour les deux délibérations. Merci.

**M. LEONETTI**

Les deux délibérations ? La précédente, elle a déjà été votée. Je ne vous ai pas vu alors.

**M. MOLINE**

Oui voilà.

**M. LEONETTI**

OK. Alors abstention à la précédente, je rectifie. Abstention sur celle-là aussi.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. DUJARDIN, M. MOLINE).

## **02-3 - SPORTS - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION 'CLUBS DE VOILE D'ANTIBES' - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. PAUGET**

Il s'agit aussi d'un renouvellement de convention au profit de l'association « Clubs de Voile d'Antibes ».

Il s'agit d'une mise à disposition de personnel puisque depuis l'année dernière nous avons délégué la voile scolaire au rapprochement des deux clubs antibois qui restent encore cette année sous l'égide de la structure qu'ils avaient créée avant la fusion qui s'appelle « Clubs de Voile d'Antibes ».

**M. LEONETTI**

Mais qui s'appellera ensuite « Régates d'Antibes ».

Pas d'intervention ? Vote contre ? Abstention ? Pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**02-4 - SPORTS - HAUT NIVEAU - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « HANDISPORTS ANTIBES MEDITERRANEE » ET MADAME ELODIE LORANDI - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION «OAJLP GYMNASTIQUE» ET MONSIEUR HAMILTON SABOT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. PAUGET**

Il s'agit de conventions de partenariat avec deux de nos sportifs emblématiques qui ont fait briller les couleurs de la France lors des derniers Jeux Olympiques de Londres : Elodie LORANDI pour le handisport et Hamilton SABOT en gymnastique. Et donc je vous propose des conventions qui lient l'athlète, la Ville et leur club support pour marquer la volonté de la Ville de les accompagner pour la prochaine olympiade en vue des Jeux de Rio 2016.

**M. LEONETTI**

Intervention ? PS et Verts. Monsieur AUBRY.

**M. AUBRY**

Monsieur le Maire, chers collègues, la présente délibération a notamment pour objet un partenariat entre la Ville et deux sportifs de haut niveau. D'une part, la Ville aide financièrement ces sportifs, d'autre part ces sportifs assurent une promotion de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins. Sur le principe, cette disposition ne nous paraît pas critiquable lorsque les sommes en jeu sont décentes et la promotion de la Ville réelle, ce qui semble manifestement être le cas ici.

Néanmoins, le texte présenté appelle deux remarques de notre part : premièrement, même si dans les deux cas la commune versera au sportif concerné et à son club un même total de 10 000 euros, l'affichage d'une somme versée à l'une de 5 000 euros annuels et à l'autre de 1 000 euros de plus ne nous paraît pas très heureux, y compris pour l'image de la Ville. Cela correspond aux différences de salaire malheureusement constatées entre hommes et femmes en France.

Cette différence est d'autant plus gênante qu'il s'agit d'un gymnaste valide et d'une nageuse handisports. Nous ne verrions aucun problème, bien au contraire, à ce que les sommes versées directement à chacun des deux champions sportifs antibois concernés par cette délibération soient égales, indépendamment des sommes versées à leurs clubs par ailleurs.

Deuxième observation : ces conventions de partenariat couvrent quatre saisons sportives correspondant à la préparation, entre autres, des Jeux Olympiques de Rio. Ça a été dit. Mais s'achèveront le 30 juin 2016 et donc ne couvriront pas les Jeux Olympiques eux-mêmes. Ce choix est-il vraiment judicieux pour la Ville d'Antibes ? Quand je parle de choix, c'est bien évidemment le choix de la date.

Ceci dit, comme nous avons dit, il n'y a pas de problème sur le principe d'aider des sportifs en échange d'une image pour la Ville. Je vous remercie.

**M. LEONETTI**

Merci. Eric PAUGET.

**M. PAUGET**

Oui, il faut savoir que les conventions que je vous propose ont été discutées, négociées avec chaque président et avec chaque athlète.

Globalement, l'effort de la Ville est de 10 000 euros : une partie qui a été versée sous forme de subvention au club au titre du sportif de haut niveau, et une partie qui est nouvelle et qui fait l'objet d'un contrat de prestation d'image ; et pour chaque athlète, en présence de chaque président, on a négocié avec l'athlète et avec le président du club, de savoir comment ils voulaient répartir ce montant. C'est ce qui fait qu'on a des différences. Ça n'apparaît pas dans cette délibération puisque ça va faire l'objet d'un arrêté, mais je le dis aussi puisque c'est passé en Commission. Concernant Alain BERNARD, c'est une totalité de prestation d'image de 10 000 euros. Concernant Hamilton SABOT, il y a 6 000 euros de prestation d'image versés directement à Hamilton SABOT et 4 000 euros de subventions versés au club en accord avec le club et l'athlète. Et concernant Elodie LORANDI, ils ont préféré – c'est leur choix – scinder la chose en deux, avoir 5 000 euros de subvention versés au club handisports et 5 000 euros au titre de la prestation d'image.

Donc l'effort de la Ville est le même pour chaque athlète, à hauteur de 10 000 euros, mais la répartition, on l'a discutée avec les bénéficiaires, c'est-à-dire les présidents de club et les athlètes eux-mêmes.

**M. LEONETTI**

Voilà, donc il n'y a pas une différence homme-femme. Enfin, il y a une différence des stratégies des clubs en accord avec les sportifs, certains préférant être aidés par l'intermédiaire de leur club ; d'autres préférant recevoir directement la prestation.

Nous, on a voulu qu'il y ait les deux avec Eric PAUGET parce qu'à la fois, je le dis, Elodie par exemple, elle porte une image resplendissante des personnes en situation de handicap, et que donc elle nous fait bénéficier des campagnes pour expliquer de la normalité des personnes en situation de handicap. Elle nous apporte quelque chose de très positif.

Alain BERNARD, on n'en parle pas. Alain BERNARD, c'est une icône en soi parce que gagner la médaille d'or au 100 mètres des Jeux Olympiques, c'est quelque chose qui reste dans les mémoires de manière indélébile, et bien entendu il est en soi une marque pour Antibes Juan-les-Pins.

Quant à Hamilton SABOT, il se trouve dans une discipline qui est extrêmement dure et qui est peu médiatique. Et donc là aussi, à la fois ce garçon est jeune et va probablement aller aux prochains Jeux Olympiques et il faut lui donner sa chance en espérant qu'il réussisse l'exploit d'être deux fois médaillé, et puis en même temps, c'est un garçon qui est tellement disponible et sympathique que dans les actions qu'on mène envers la jeunesse ou sur les bases de voile, il a un impact qui est très fort et qui est très utile à l'image de la jeunesse et à l'image de la Ville d'Antibes.

Donc il y a des stratégies qui sont effectivement peut-être un tout petit peu différentes en fonction des disciplines et des personnalités.

Monsieur AUBRY.

**M. AUBRY**

Oui sinon sur la deuxième partie de mon observation, sur la date du 30 juin 2016 qui intervient avant les Jeux Olympiques.

**M. LEONETTI**

Qui sera dans cette Assemblée en 2016, Monsieur ? Voilà, on verra. À ce moment-là on renouvellera !

**M. AUBRY**

Mais la Ville d'Antibes sera toujours là !

**M. LEONETTI**

Oui ! Et j'espère les sportifs envoyés aux Jeux Olympiques !

Alors on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

**02-5 - SPORTS - MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES - CONVENTION AVEC LA DIRECTION TERRITORIALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE / UNITE EDUCATIVE D'ACTIVITES DE JOUR D'ANTIBES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. PAUGET**

Il s'agit d'un partenariat supplémentaire avec la protection judiciaire de la jeunesse, et tout particulièrement le service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion avec lequel nous travaillons déjà depuis de nombreuses années pour leur mettre à disposition des installations sportives.

**M. LEONETTI**

Pas d'intervention, pas d'abstention, pas de vote contre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **02-6 - JEUNESSE - EXPERIMENTATION D'UN OUTIL COLLABORATIF - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE FAMILYSTORY - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. PAUGET**

Oui, il s'agit donc d'une convention signée entre la Ville d'Antibes et la société Familystory qui est une start-up qui est installée à Sophia Antipolis et qui va permettre, où la Ville va mettre à disposition à titre expérimental le centre aéré des Colonnes pour développer une application informatique qui est portée par cette start-up. C'est entièrement gratuit. Il n'y a aucun coût pour la Ville. C'est une expérimentation. Nous ne sommes pas sûrs qu'elle soit couronnée de succès. On est vraiment dans un cadre expérimental et vous avez les modalités de la convention qui sont annexées à la délibération et ça va se faire – je l'ai dit – au centre aéré des Colonnes au cours du mois de juillet 2013.

**M. LEONETTI**

Interventions : la Gauche et l'Écologie, PS et Verts.

**M. PIEL**

Oui Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur le Premier Adjoint, heureusement que c'est gratuit ! Vous avez dit : « c'est gratuit ». Heureusement ! Il ne manquerait plus que ça...

À première vue, ce rapport est plutôt sympathique quand on le parcourt comme ça rapidement, y compris le titre de la société : « Familystory »... dans cette période, c'est très intéressant, les propos sont avenants, les intentions sont bien et pourtant, et pourtant derrière cela il y a quand même quelques points à soulever.

Alors effectivement c'est une expérimentation et ça aussi tant mieux. Mais je fais remarquer quand même qu'on va utiliser des enfants pour cela. Pourquoi d'ailleurs ? Pour mettre au point un produit, un produit qui – si l'expérimentation réussit – sera mis sur le marché et deviendra un produit qui sera vendu, acheté et qui permettra de faire des bénéfices et de distribuer de l'argent aux actionnaires de la start-up. Tout cela en calibrant un logiciel...

**M. LEONETTI**

Imaginons que cette innovation réussisse et qu'elle crée de la croissance et de l'emploi, ce serait horrible !

**M. PIEL**

Oui, oui, non, mais d'accord. Mais là pour l'instant je parle de l'utilisation des enfants. Vous voyez, je pense qu'il y a quand même des règles à respecter. On est tous pour la croissance et l'emploi.

**M. LEONETTI**

Vous répondez sur l'utilisation des enfants.

**M. PIEL**

Donc tout cela pour calibrer – si j'ai bien compris – un logiciel et en permettant, puisque ça aussi la convention le permet, aux agents de Familystory d'être au contact de ces enfants.

Alors nous, nous apprécierions la proposition si d'une part, on ne mettait pas au contact des agents d'une entreprise quelle qu'elle soit et les enfants qui sont au centre aéré sous la responsabilité du personnel communal. Ça, c'est le premier point qui me semble très important.

Le deuxième point, c'est qu'on pourrait aussi apprécier différemment la proposition si elle émanait, parce que sur Internet, vous savez dans les logiciels (enfin moi je n'y comprends pas grand-chose), mais il y a aussi tout un secteur d'activité qui justement ne fait pas de bénéfices, essaie de proposer ce qu'on appelle des logiciels libres. Vous voyez, ça existe.

Et si la proposition émanait d'une association dans ce cas-là qui n'est plus une entreprise qui travaille simplement pour un rapport financier, alors là aussi on pourrait envisager la chose. Mais là, on nous présente quoi ? Simplement la mise à disposition du centre aéré pendant le mois de juillet pour permettre à une entreprise d'expérimenter un produit. Et si l'expérimentation est concluante, le produit va être vendu. Si elle n'est pas concluante, je ne sais pas ce qui va se passer. Il ne se passera pas grand-chose.

Nous, ça nous gêne, ça nous gêne beaucoup. On souhaiterait d'une part que cette expérimentation, elle soit écartée de la loi du marché et d'autre part, que les enfants ne soient pas utilisés à des fins mercantiles. C'est aussi simple que ça.

**M. LEONETTI**

Madame MURATORE.

**Mme MURATORE**

Bien que l'apprentissage par des enfants dès le plus jeune âge des nouvelles technologies soit quelque chose d'important, le site original de Familystory n'apporte rien en ce sens. Il propose un service fermé – ce que l'on appelle un logiciel propriétaire – et payant. L'apprentissage par les enfants du logiciel de Familystory les enfermera dans l'utilisation de celui-ci alors que des logiciels libres et interopérables permettent d'arriver au même résultat et dans ce cas-là, les méthodes et compétences acquises peuvent être réutilisées.

Utiliser le service de Familystory n'a aucun intérêt pédagogique particulier, et au contraire, peut s'apparenter à une publicité gratuite puisque ces enfants se seront formés à l'aide de ce logiciel et iront donc naturellement vers celui-ci pour rédiger **des** livres de vacances en dehors du cadre du centre de loisirs.

Pour la Municipalité, cette expérimentation n'apporte rien quant au renforcement de ses capacités d'innovation et en matière d'optimisation de l'efficacité de son système d'information interne malgré **ce** qui est dit dans le texte de la délibération.

La seule chose que puisse faire la Municipalité au terme de cette expérimentation, c'est de s'abonner de manière payante au service afin de le proposer dans les centres de loisirs. Un pas est déjà franchi puisque les équipes de Familystory seront présentes durant cette expérimentation dans l'accompagnement des enfants pour la construction de ce livre souvenir, et donc bien évidemment aussi pour former les animateurs de l'accueil de loisirs afin qu'ils soient autonomes, je cite : « sur la suite logicielle ». Pourquoi les rendre autonomes sur la solution logicielle si ce n'est que pour celle-ci soit utilisée à plus long terme ?

Le seul intérêt est donc d'aider cette entreprise à développer son logiciel. Faire cela consiste donc à laisser la porte ouverte pour toutes les sociétés éditrices de logiciels de la technopôle de Sophia Antipolis pour qu'elles puissent s'appuyer sur la Municipalité pour évaluer leurs logiciels.

La Ville d'Antibes n'est pas un laboratoire. Si certains projets peuvent être évalués, ils doivent avoir un intérêt concret pour la Municipalité, comme l'expérimentation des solutions de virtualisation avec l'entreprise Euclide qui peut permettre à terme d'améliorer l'infrastructure informatique de la Ville ou a minima reposer sur des logiciels libres et interopérables afin de ne pas enfermer les utilisateurs, surtout lorsque ce sont des enfants, des jeunes, dans un seul logiciel.

Enfin, pour conclure, une note d'humour : mettre entre les mains d'enfants un site Internet originellement appelé « Mamystory » et créé à destination des grands-parents est quand même assez comique. Merci.

**M. LEONETTI**

Je ne vois pas pourquoi c'est comique, les grands-parents. C'est bien les grands-parents. Non ?

**Mme MURATORE**

[Intervention inaudible car hors micro]

**M. LEONETTI**

Oui c'est plutôt bien.

Eric PAUGET. On va vous répondre. Je crois que vos craintes sont injustifiées.

**M. PAUGET**

On est dans le cadre, je l'ai dit tout à l'heure, d'une expérimentation. Il ne s'agit pas d'apporter un contenu éducatif ou quoi que ce soit dans le cadre des centres aérés. La Ville d'Antibes se propose d'être l'accueil expérimental d'une start-up de Sophia Antipolis. On est la ville centre de Sophia Antipolis. À Sophia Antipolis il y a de l'innovation, des nouvelles technologies et des start-up. Il y a le Business Pole, la pépinière d'entreprises. Et ces entreprises qui ont vocation effectivement à se développer, qui prennent des risques, qui ont vocation à créer de l'emploi, qui ont vocation à créer de la richesse économique, elles ont besoin à un moment ou à un autre d'un support expérimental.

Je suis Président du Port Vauban depuis quelques semaines, au Port Vauban on travaille sur cette idée-là. On aimerait bien que le Port Vauban devienne un outil expérimental pour les entreprises de Sophia Antipolis qui pourraient développer dans le domaine de la communication, des satellites, de la gestion, de l'information, de la réservation et qu'on s'ouvre à ces start-up et à ces entreprises de Sophia Antipolis. Je ferme la parenthèse Port Vauban. On est dans le même état d'esprit.

C'est une expérimentation, c'est gratuit et on est là pour aider une start-up de Sophia Antipolis.

Concernant le débat sur les logiciels libres, Jacques BAYLE pourrait en toucher un mot, mais la Ville est depuis bien longtemps précurseur sur cette thématique. Au niveau de nos marchés, on intègre à chaque fois le choix éventuel de faire appel à un logiciel libre. Au niveau du service jeunesse, on accueille depuis de nombreuses années l'association qui initie et qui développe l'utilisation des logiciels libres. Donc on n'est absolument pas ni hermétiques ni fermés ni contre tel ou tel type de support, on est vraiment dans le cadre d'une expérimentation pour soutenir et aider une start-up de Sophia Antipolis.

**Mme MURATORE**

C'est vrai que la Ville, on le voit bien avec nos logiciels, la Ville est ouverte aux logiciels libres et c'est pour ça que nous sommes assez étonnés de voir que là, on passe par un logiciel propriétaire parce qu'il en existe des libres et que s'il y a une fonction éducative...

**M. LEONETTI**

On a créé Business Pole. Business Pole, c'est l'ensemble de la chaîne de l'innovation pour ceux qui...

**Mme MURATORE**

Ce n'est pas possible qu'on dise : « elle n'a rien compris ! ». Je ne tolère pas !

**M. LEONETTI**

Moi j'ai dit ça ?

**Mme MURATORE**

On ne peut pas dire : « elle n'a rien compris » comme il a été dit là. J'ai très bien compris, j'ai une position : les enfants ne doivent pas servir de cobayes. Il y a une circulaire...

**M. LEONETTI**

Madame MURATORE, je peux répondre ? Moi j'ai le droit ?

**Mme MURATORE**

Je termine. Vous avez une circulaire...

**M. LEONETTI**

Sinon je vais finir par penser que...

**Mme MURATORE**

Justement qui demande. Vous avez une circulaire justement qui demande de faire attention dans tous les marchés publics...

**M. LEONETTI**

On n'est pas dans un marché public ! Alors je vais être obligé de dire que vous n'avez pas compris le problème !

## **Mme MURATORE**

Oui, c'est ça ! Il y a une circulaire qui demande de faire attention...

## **M. LEONETTI**

Alors maintenant c'est moi qui ai la parole parce que vous avez eu la parole deux fois et que vous vous taisez parce que je vous réponds !

Premièrement, on a mis en place à Sophia Antipolis une chaîne de l'innovation et on a installé en l'espace de trois mois soixante start-up. Une start-up, ce n'est pas des actionnaires, c'est deux, trois, au maximum quatre personnes qui ont une idée et qui essaient de la développer. Et l'idée de Business Pole, qui est portée par la Communauté d'agglomération, c'est de faire en sorte que ces entreprises deviennent de vraies entreprises. Et donc il y a un devoir de les aider.

Comment on peut les aider ? Comme l'a dit Eric PAUGET, en leur donnant un label permettant au produit d'être commercialisé. Dans cette période-là, on a utilisé la sécurité de nos logiciels et l'extranet dans le cadre des solutions communicantes sécurisées. On a utilisé la possibilité de monter des opérations d'urbanisme en trois dimensions. On a monté des systèmes dans lesquels on pouvait reconnaître l'ADN du portable qui envoyait l'information pour faire en sorte qu'on ne puisse pas voler les portables ou pirater un certain nombre d'informations.

Donc il y a un certain nombre d'expérimentations. Est-ce qu'elles rapportent quelque chose à la Ville d'Antibes et est-ce qu'elles sont néfastes aux enfants ? Parce que si ça n'est pas néfaste pour les enfants et que ça ne rapporte pas un élément négatif à la Ville, je ne vois pas pourquoi on ne continuerait pas sur ce type de logiciel. Les enfants vont raconter une histoire de vacances et ils vont la mettre dans un logiciel qui leur permet de faire un livre. Pour eux, ce sera une expérience comme une autre et la Ville d'Antibes ne fait jamais de marché avec une start-up avec lesquelles elle a fait l'expérimentation. C'est bien une évidence.

En revanche, ce qui arrive très fréquemment, c'est qu'on se trouve dans une situation dans laquelle les services de la Ville recueillent un certain nombre d'idées et d'informations qui sont mises à leur profit. Et comme l'a dit Eric PAUGET – je ne sais pas si c'est intéressant ou pas –, mais si on devait faire raconter l'histoire de vos vacances en famille ou avec des copains, et faites-en un livre à partir d'un logiciel, on ferait alors un appel d'offres dans lequel serait systématiquement exclu celui qui a fait l'expérimentation et dans lequel on choisirait si c'est possible, on vous l'a déjà dit et on le fait depuis longtemps, des logiciels libres.

Donc ça n'est pas néfaste aux enfants puisque c'est une opération qui va – je l'espère – les amuser. C'est toujours intéressant de raconter une histoire et de l'avoir ensuite dans un livre et dans un livre numérique. On a bien entendu, on porte cette entreprise... Ils sont 4 les actionnaires, ce sont eux qui font. Ils travaillent la nuit. Ils ont trente ans. Donc ils essaient de mettre en place quelque chose. Ensuite, ils voleront de leurs propres ailes. C'est ça une start-up qui après passe par l'incubateur et puis ensuite la commercialisation. Il y en a la moitié qui meurt avant de pouvoir commercialiser, effectivement.

Mais si on ne leur donne pas un terrain possible pour pouvoir voir si ça peut se développer, on ne crée pas la chaîne de l'innovation, on ne crée pas la croissance et dans une certaine mesure, on ne crée pas l'innovation sur Sophia Antipolis et donc l'emploi possible. Voilà l'idée.

Donc les enfants, ça les amusera. L'expérimentation ne coûte rien. On aide les start-up de Sophia Antipolis à condition bien entendu que ça ne coûte rien, mais ça ne coûte rien. Et enfin la Ville d'Antibes acquiert aussi au passage un savoir-faire sur quelque chose qu'elle n'avait pas aujourd'hui exploré et qu'elle va demain explorer. Et les enfants seront totalement libres de faire avec les éducateurs, l'histoire de leurs vacances. Vous n'avez jamais raconté l'histoire de vos vacances ? Bon avant, on le faisait avec un porte-plume et puis on racontait. Maintenant, ils vont le faire avec des images, ils vont le faire avec les copains. C'est une façon de trouver une animation supplémentaire. L'enfant n'est pas en danger et il n'y a pas de risque de commercialiser l'activité de l'enfant.

Bon, je ne peux pas vous convaincre. Je me garderai bien de dire que vous n'avez rien compris mais on a un avis divergent. Et je ne pense pas que les enfants soient en danger. Je pense qu'au contraire, on aide une start-up comme toutes les start-up et aujourd'hui, il y en a 60 à Sophia Antipolis. Hier, il est venu un groupe italien qui veut implanter 50 emplois et dans quelque temps probablement un groupe sud-coréen va créer 150 emplois. C'est quand même aussi la vie économique, l'innovation, le rayonnement de la France,

l'accroissement de la croissance, l'accroissement des emplois. Personne ne le conteste ça, à droite, à gauche, au centre ou ailleurs !

Allez, Gérard PIEL.

**M. PIEL**

Franchement, on ne remet pas en cause le développement de l'emploi, etc. On dit : si Familystory veut expérimenter au Port Vauban, pas de problème ! On peut faire le livre du quai des Milliardaires ou que sais-je encore ?! Mais là, on colle le centre aéré sur cette expérimentation. C'est ça qui nous gêne.

**M. LEONETTI**

On dirait qu'on va prendre les enfants et qu'on va s'en servir comme des cobayes en les faisant passer dans un laboratoire ! Attention !

**M. PIEL**

Mais oui ! Il y a quand même d'autres possibilités ! Je ne sais pas, choisissez plutôt la maison de retraite. Je ne sais pas, mais pas le centre aéré !

**M. LEONETTI**

C'est une bonne question, ça.

**M. PIEL**

L'enfant qui est au centre aéré, c'est quand même un être humain qui est malléable.

**M. LEONETTI**

Monsieur PIEL, on débat et on débat tranquillement. Regardez, on est en train de travailler avec un groupe qui est plus large, qui est de niveau européen, sur dépendance et nouvelles technologies. Je l'ai lancé dans une période où je présidais la fédération hospitalière et ensuite j'ai pu voir quels développements ça pouvait avoir dans une autre période au niveau européen. Ça veut dire qu'on doit se poser la question aujourd'hui de savoir comment, avec les méthodes nouvelles de communication, on peut faire en sorte qu'une personne reste plus longtemps à son domicile de manière sécurisée. Ça va par exemple de choses qui sont aussi simples que de dire : cette personne, je vérifie qu'elle n'a pas utilisé d'eau dans la journée ou qu'elle n'a pas franchi la porte de sa chambre.

Ça peut être aussi un écran interactif dans lequel elle parle à un interlocuteur et elle favorise donc le dialogue. On va faire des expérimentations. Forcément. Et un jour, je vais venir ici dans ce Conseil et vous dire : on va - avec Jacques GENTE avec lequel on travaille sur le sujet - acheter dix écrans, pour essayer de faire des expérimentations pour essayer de voir comment ça répond, quelle est la qualité que l'on a dans la relation, comment ça peut aider les personnes isolées et comment ça peut retarder la dépendance de certains d'entre eux. C'est de l'expérimentation. Ce sont des personnes fragiles aussi.

Mais, en même temps, on voit bien qu'on essaie d'aller vers l'amélioration des choses. Et en même temps, ce sont des start-up de Sophia Antipolis, en rapport avec l'INRIA qui est un centre qui est public. Il faut regarder que ce monde bouge sur les nouvelles technologies. Sophia est à nos portes et peut-être on peut en faire bénéficier nos populations. Il n'y a rien de négatif pour l'enfant qui va raconter une histoire. Lui, il n'est pas sujet d'expérimentation. Il est utilisateur d'une expérimentation qui est en train de se faire et dont la start-up veut simplement vérifier qu'elle est disponible et qu'elle ne pose pas de problèmes techniques. Il n'il y a pas de message à l'intérieur, il n'y a pas de message publicitaire, il n'y a pas de danger.

**M. PIEL**

[Intervention inaudible car hors micro]

**M. LEONETTI**

Non, pas forcément ! Peut-être. Si ça ne leur paraît pas utile, mais s'ils disent « c'est utile », on fera l'appel d'offres et on prendra un logiciel libre comme on le fait chaque fois. Donc il n'y aura pas de débat là-dessus.

**M. PIEL**

[Intervention inaudible car hors micro]

**M. LEONETTI**

Sur ce produit-là, non. Pas à Sophia.

**M. PIEL**

[Intervention inaudible car hors micro]

**M. LEONETTI**

Enfin moi j'essaie de développer l'emploi dans mon territoire. Moi si on me donne le produit qui est sud-coréen, je préfère qu'il soit fabriqué à Sophia tant qu'à faire.

**M. PIEL**

[Intervention inaudible car hors micro]

**M. LEONETTI**

Et là justement sur Texas, peut-être que vous pourriez vous poser la question de l'État plutôt que de vous poser la question des initiatives de collectivités.

Ah c'est de ma faute si Texas s'en va, c'est ça ?!

**M. PIEL**

[Intervention inaudible car hors micro]

**M. LEONETTI**

Ah bon ! D'accord. Eh bien jusque-là on est d'accord !

Comme disait Eric PAUGET, un long discours et un bon discours arrivent quelquefois à faire changer d'avis, rarement de vote. Ce n'est pas de lui mais c'est une citation.

Donc on va passer au vote. Qui est contre ? Un, deux, trois, quatre, cinq.

Délibération adoptée **à la majorité par 40 voix POUR sur 45** (5 contre : M. PIEL, Mme DUMAS, M ; LA SPESA, Mme MURATORE, M. AUBRY).

#### **05-1 - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL - EXERCICE 2012 - VILLE - ASSAINISSEMENT - REGIE DES TRANSPORTS - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

**M. SEITHER**

Oui Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit pour cette question du compte de gestion du trésorier principal municipal pour l'exercice 2012. Il s'agit de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire, de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 pour ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes et de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives. Il est demandé au Conseil municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le trésorier principal municipal visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**M. LEONETTI**

Pas d'intervention, donc passage au vote. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

*Sortie de Monsieur le Maire – La séance est présidée par Monsieur Eric PAUGET*

*Retour de Madame Nathalie DEPETRIS – La procuration faite à Monsieur Yves DAHAN s'annule*

*Présents : 37 / Procurations : 7 / Absents : 5*

## **05-2 - COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2012 - VILLE - ASSAINISSEMENT - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

### **M. LEONETTI**

On passe au compte administratif. Sur le compte administratif de l'exercice 2012, vous savez que le Maire qui exécute le budget n'assiste pas, ne prend pas part au vote mais je voudrais avant de laisser la parole à André-Luc SEITHER, Adjoint aux Finances, et à Eric PAUGET, Premier Adjoint, vous rappelez que, bien entendu, un compte administratif traduit la réalité de l'exécution budgétaire et que ça montre la sincérité et l'exécution du budget qui a été voté.

Nous avons – et le mot ne me fait pas peur – mis en place depuis longtemps, et même avant 2007, une rigueur de gestion et cette rigueur est une rigueur qui au niveau des dépenses, au niveau des recherches de financement, pour plusieurs objectifs.

D'abord, c'est une année qui marque un investissement fort. Cet investissement était dans les objectifs des grands équipements et il est de l'ordre, cette année, record, de 40 millions d'euros d'investissements lourds. Ces équipements ont été payés sur le budget principal et, en même temps, il y a eu 5 millions sur le budget « Assainissement » et vous avez pu en constater, quelquefois avoir les inconvénients, des travaux qui sont exécutés dans ce domaine.

C'est un effort exceptionnel. Il faut se rappeler que le rythme de croisière de la Ville d'Antibes a longtemps été inférieur à 10 millions d'euros. Mais, en même temps, il y avait un certain nombre d'opportunités et ces opportunités, vous les connaissez : ce sont les partenariats et en particulier les partenariats publics qui existaient au niveau du Conseil général et de l'État, en particulier dans les trois dernières années et comme nous le savions, nous avons un pic d'investissement en 2012-2013. 2013 étant bien sûr le pic d'investissement maximum puisque les grands équipements sont aujourd'hui ouverts.

Bien sûr, la Ville a bénéficié en dehors de ces deux partenaires je dirais habituels, d'une aide considérable de la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis et en particulier sur la création du théâtre, mais aussi sur tous les équipements sportifs et culturels sur lesquels la Communauté d'agglomération a apporté systématiquement 20% de subvention.

L'objectif de l'ensemble de tous ces équipements – outre le rayonnement de la Ville – est aussi de créer de l'emploi. Nous avons inauguré ce matin, une maison de retraite publique de 125 lits et ce sont 100 emplois qui ne sont pas tous des emplois spécialisés. Ce sont donc des créations aussi d'emplois indirects. Le Palais des Congrès, qui est surtout de l'emploi privé, c'est également le même nombre d'emplois : 100 emplois.

Et donc l'objectif, c'est de créer une dynamique dans la ville pour créer notre principale préoccupation qui est celle des Français et des Antibois et des Juanais, c'est-à-dire plus de richesses et donc plus d'emplois.

Dans ce contexte, nous avons, dans ce bilan, on été en capacité de conserver 12 millions d'euros sur les 17 millions d'euros d'excédent. 17 millions d'euros d'excédent, 12 millions d'euros qui sont constatés et on essaie de les capitaliser sur trois exercices. Pourquoi cette prudence ? Eh bien cette prudence, elle est due au fait que nous vivons dans un contexte dans lequel dans les prochaines années probablement on aura moins de moyens, comme nous avons cette année moins de moyens. Si je vous cite trois chiffres : nous avons, par exemple, une baisse des dotations de l'État de l'ordre de 600 000 euros, une baisse des droits de mutation qui sont à peu près du même ordre et une baisse des recettes des casinos. On a près d'1,8 million de moins dans le budget de cette année par rapport aux trois postes que je viens de citer.

C'est dire que, lorsque vous constatez également les dépenses de fonctionnement, elles sont maîtrisées puisque vous avez 1,5 point de masse salariale en plus alors que nous nous trouvons devant une augmentation au fil de l'eau qui est plutôt près de 2,5 à 3 et en même temps, des dépenses de fonctionnement qui continuent à être inférieures à celles de l'année 2008, hors masse salariale.

Tout cela montre bien que les engagements que nous avons pris au début de ce budget de réaliser des investissements, se sont concrétisés. Je dirai : tant mieux ! Puisque quand on fait un budget, on le fait sincère et on pourrait reprocher à un budget qui dit : « je vais faire de forts investissements » de se retrouver avec même pas la moitié des investissements faits. Ils sont tous réalisés, aussi bien les 5 millions d'assainissement que les 40 millions sur l'ensemble de la Ville en termes d'investissement.

Bien entendu, je n'ignore pas les difficultés de fonctionnement, les difficultés de recettes supplémentaires. Si on sait que la Communauté d'agglomération qui affiche une bonne santé économique continuera à apporter l'aide nécessaire, on ne peut pas être sûrs que les taxes des casinos ou bien les droits de mutation remonteraient demain comme on peut le penser aussi les aides de certaines collectivités ou de l'État seront plutôt en diminution. Ça doit nous rendre prudents et ça doit nous montrer que nous avons bien fait de faire ces investissements au moment opportun, c'est-à-dire dans la période où l'État pouvait nous aider et où les collectivités, en particulier la CASA, pouvaient faire l'effort nécessaire d'investissement pour l'ensemble des équipements et qui a dynamisé aussi le tissu économique commercial puisque vous le savez, Castorama Thalazur, Carrefour, Casino qui sont oui du privé, mais qui créent à eux seuls plus de 200 emplois sur la Commune dans les deux ans à venir. Donc, c'est aussi la preuve d'une ville qui avance que de voir une démographie qui augmente, des équipements structurants qui appellent obligatoirement des équipements privés.

Quant au Palais des Congrès et à Arena Antibes, ils seront ouverts en septembre. Nous nous en sommes expliqués. Le parking sera ouvert avant la fin de l'année sous le Pré des Pêcheurs. L'EHPAD a été inauguré aujourd'hui et Anthéa fonctionne, et je dois le dire fonctionne bien puisque la seule question qu'on pouvait se poser en dehors de la programmation, c'est : est-ce que le public sera au rendez-vous ? Et on peut avoir la satisfaction, en tout cas jusqu'à présent, de constater que le public est au rendez-vous dans la petite comme dans la grande salle et que c'est un élément de satisfaction pour les ambitions culturelles de la Ville.

Voilà ce que je voulais vous dire en disant que nous avons dit qu'on investirait 40 millions, on les a investis. On avait dit qu'on ferait les 5 millions d'investissement dans l'assainissement, c'est fait. On avait dit qu'on maîtriserait notre fonctionnement, c'est fait. Et aujourd'hui la Ville d'Antibes, avec prudence, dégage 17 millions d'excédent et en consacre 12 aux années futures en se disant que probablement, et ce n'est pas une critique là aussi, que la situation économique de notre pays ne va pas s'améliorer rapidement et que donc il faut que nous ayons un équilibre financier en mettant 3 millions – j'allais dire « en bon père de famille » - de côté si les recettes que nous attendons chaque année venaient à manquer.

Merci de votre attention et je cède la parole à André-Luc SEITHER.

#### **M. SEITHER**

Monsieur le Premier Adjoint, mes chers collègues, le compte administratif 2012 constate une réalisation de 212,98 millions de recettes.

#### **M. LEONETTI**

Bien entendu en mon absence, Eric PAUGET préside la séance et il prendra la parole après Monsieur l'Adjoint aux Finances.

#### **M. SEITHER**

Oui donc je vous disais que le compte administratif 2012 constate une réalisation de 212,98 millions de recettes pour 200,72 millions de dépenses.

Je vais maintenant vous présenter les résultats de ce compte administratif.

En ce qui concerne les recettes réelles de fonctionnement, elles diminuent de 1,2% par rapport à 2011, soit -1,7 million d'euros. Ce chiffre ne tient pas compte des recettes liées à des cessions qui sont ré imputées en section d'investissement. Il est par conséquent plus cohérent de ne pas les intégrer dans la liste des recettes réelles de fonctionnement. Cette baisse est également relativisée puisqu'en 2011, nous avons perçu deux recettes exceptionnelles : un million de redevances capitalisées dans le cadre de la DSP du Pré aux Pêcheurs et plus d'un million d'euros de régularisation de titres 2009 et 2010 pour une concession de plage.

Le poste de recettes le plus important en fonctionnement est constitué des impôts et des taxes qui représentent 70% des recettes réelles. Ce poste reste stable par rapport à 2011 (+0,13%). La forte baisse des droits de mutation, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, (-952 000 euros) et du produit des jeux de casino (-600 000 euros) sont compensés par l'augmentation du produit fiscal (+1,2 million), augmentation mécanique des bases et d'une campagne des logements vacants et par une enveloppe exceptionnelle de 400 000 euros de la CASA au titre de la dotation de la solidarité communautaire.

Le second poste de recettes représente plus de 18% des recettes de fonctionnement. Il s'agit des dotations et participations stables également à 0,03%, la nette baisse des dotations de l'État et des compensations fiscales (-580 000 euros) est notamment compensée par la participation de la CAF qui augmente de plus de 450 000 euros. En effet, outre l'accroissement des activités qui génèrent une augmentation de la participation, nous avons perçu en 2012 le solde de 2011 pour 380 000 euros. Notez également une participation d'un montant de 137 000 euros du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique dans le cadre des mesures mises en œuvre dans notre collectivité.

En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, elles augmentent de 3,97 par rapport à 2011, soit 5 millions d'euros.

Premièrement, il y a les charges de personnel qui représentent 58 % des dépenses réelles de fonctionnement qui augmentent de 2,16% par rapport à 2011. En fait cette hausse se limite, comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, à 1,5% si on retire l'augmentation des tickets-restaurant et du passage de 6 euros par ticket à 7 euros.

Deuxièmement, les charges à caractère général qui représentent 18% des charges annuelles de fonctionnement sont en hausse de 4%, soit 900 000 euros en raison notamment de l'évolution des primes d'assurance et des fournitures alimentaires dont certains produits biologiques. Elles restent toutefois en dessous des niveaux de 2008 en raison des efforts de gestion réalisés.

Enfin troisièmement, les participations et subventions augmentent de 2% par rapport à 2011, soit 460 000 euros. Il est à noter que la Ville poursuit sa politique de soutien actif au CCAS, Centre Communal d'Action Sociale dont la subvention a progressé en 2012 de 7,3% (+374 000 euros).

L'augmentation de l'annuité de la dette, remboursement du capital et des intérêts est due notamment à la prise en compte des nouveaux emprunts pour 1,9 million. Le taux moyen de la dette constaté en 2012 est de 4,25% malgré les fluctuations du marché et grâce à une gestion active et prudente de la dette que le service des finances et moi-même suivons quasiment au jour le jour.

Je laisse à présent la parole au Premier Adjoint qui va vous présenter l'investissement.

## **M. PAUGET**

Merci. Merci, Monsieur SEITHER. Je voudrais en préambule rappeler que dans le cadre de l'exercice proposé, il s'agit bien de constater la réalisation budgétaire de l'année 2012. Il ne s'agit pas de refaire l'exercice budgétaire. Je pense que c'est important de rappeler les règles du jeu.

Avant de rentrer sur la partie investissement, je voudrais souligner les points qui ont déjà été développés par Monsieur le Député-Maire. C'est que globalement ce compte administratif pour l'année 2012 met en avant trois éléments qui me semblent significatifs. Tout d'abord, c'est que la Municipalité maîtrise son fonctionnement dans un environnement qui n'est pas forcément idéal. Deuxièmement, c'est qu'il y a une stabilité de la fiscalité et qu'on n'a pas fait appel à une fiscalité nouvelle pour malgré tout proposer un investissement record. Et je voudrais souligner cet aspect et le développer un petit peu parce que l'année 2012 restera sans doute dans les annales budgétaires de la Ville d'Antibes comme l'année où les charges d'équipement ont atteint un montant record qui – rassurez-vous – ne pourra pas se renouveler chaque année. Ce sont en effet plus de 40 millions d'euros de dépenses d'équipement qui ont été réalisées en 2012, soit une hausse de 51% par rapport à 2011. Cette importante hausse s'explique notamment par la construction de la salle omnisports de la zone des Trois-Moulins pour 14 millions d'euros.

Nous avons donc vu au cours de l'année 2012 la réalisation des opérations suivantes :

- - sur le plan culturel, la fin de l'aménagement du théâtre Place Amiral Barnaud et des bureaux dans l'ex-tribunal ;
- - pour le secteur urbain, la poursuite de l'aménagement du boulevard Albert I<sup>er</sup> entre les avenue Maizières et avenue Roustan ; la poursuite de l'aménagement du boulevard Wilson entre Provence et Audiberti ; la fin de la première tranche de l'aménagement du chemin des Terriers à partir de la Croix-Rouge et le début de la deuxième tranche à côté de Décathlon ; l'aménagement des abords du collège Sidney Bechet d'Antibes-les-Pins ; la poursuite des travaux du parking du Pré aux Pêcheurs ; la première tranche du remplacement des horodateurs par des appareils acceptant les cartes bancaires ;

- dans le cadre de la lutte contre les inondations, la fin des travaux de restructuration capacitaire et environnementale de la Brague avec son débouché en mer ; la poursuite des travaux de la diffluence Laval-Foch ; les travaux du bassin de rétention de Saint-Claude.

Plus de 24 millions de grands travaux auxquels s'ajoutent 3,7 millions de travaux dans les équipements et notamment 1,2 million pour les équipements techniques et administratifs, 923 000 euros pour les équipements sportifs, 843 000 euros pour les équipements scolaires, 428 000 euros pour les équipements pour la jeunesse, 211 000 euros pour les équipements culturels et enfin 118 000 euros pour les équipements de la petite enfance.

Tous secteurs confondus, ce sont 722 000 euros pour les travaux de sécurité, 201 000 euros pour les économies d'énergie et 413 000 euros pour les travaux d'accessibilité handicapés. Les travaux d'infrastructures, voiries, espaces verts se sont chiffrés à 5 millions d'euros dont 1,9 million de travaux de proximité. Ça a été détaillé tout à l'heure.

Dans ces dépenses d'équipement sont également comptabilisés les moyens des services : acquisition de véhicules, mobilier, matériel informatique pour un montant de 2,3 millions en 2012. À noter également 1,4 million d'acquisitions foncières qui ont été réalisées, dont notamment l'acquisition des prairies humides dans la plaine de la Brague ; l'acquisition de parcelles pour les aménagements urbains (traverse Martelly, îlot Chaudon, nouvelle voie du Val Claret).

Enfin, la Ville a versé plus de 3,8 millions de subventions d'investissement, dont 493 000 euros pour le CCAS et 120 000 euros pour la maison de retraite « Le Coteau » ; 360 000 euros de subventions foncières pour la construction de locaux sociaux ; 168 000 euros de participation pour les travaux de la gare SNCF ; 1,9 million pour la salle de spectacles communautaire et 750 000 euros pour l'EHPAD. Nous avons prêté à l'EHPAD une deuxième tranche de 750 000 euros à taux zéro remboursable sur 15 ans.

Face à ces dépenses, on constate des recettes d'investissement en nette hausse, avec notamment une augmentation de plus de 3 millions d'euros des subventions, essentiellement due à la salle des Trois-Moulins, par rapport à 2011. Les dépenses d'équipement sont ainsi financées pour 44% par des fonds propres.

En conclusion, vous avez pu le constater à la lecture des explications données par Monsieur l'Adjoint aux Finances ou par le point sur les investissements, ce compte administratif fait apparaître une situation financière saine, je l'ai dit tout à l'heure. Le recours à un emprunt maîtrisé et les efforts de gestion nous permettent de conserver un excédent de 17 millions d'euros qui nous garantit une situation financière saine pour les années qui viennent tout en préservant, et je tiens à le souligner, une fiscalité locale stable.

Merci. Je vous propose de passer la parole aux groupes d'opposition qui sont inscrits. D'abord, le groupe la Gauche et l'Écologie.

### **Mme DUMAS**

Je tiens à remercier encore une fois les services de la Ville pour m'avoir transmis les documents puisque je n'ai pas pu assister à la Commission spéciale Finances, étant partie en visite dans les pays de la transformation sociale de l'Amérique du Sud. Donc, je remercie encore plus les services des Finances de m'avoir fait passer les documents à mon retour.

Ce compte administratif n'est en rien surprenant. Il est en effet, comme d'habitude, excédentaire. Cette année 2012 est comme vous le dites souvent, et d'ailleurs Monsieur LEONETTI l'a dit plusieurs fois, l'année du pic d'investissement. Cependant, les dépenses d'investissement sont encore elles aussi excédentaires de 2,2 millions par rapport au budget prévu – ce qui par exemple, d'ailleurs les 2,2 millions, couvriraient largement une partie de la rénovation des Châtaigniers.

Pour la première fois depuis quelques années, les recettes sont en très légère baisse. Plus précisément les baisses portent sur les droits de mutation de plus d'un million d'euros et sur les prélèvements des jeux des casinos, mais pas sur les impôts des habitants. En effet, dans les recettes, cette ligne continue à augmenter, y compris par rapport à ce que vous aviez prévu.

Vous cherchez bien donc à compenser les recettes des baisses aléatoires par une augmentation régulière des impôts sur les habitants, tout cela dans une Ville qui, d'après les chiffres donnés, perd des habitants et gagne

des résidences secondaires. Ce n'est pas le signe d'une ville facile à vivre dans le contexte de crise économique et sociale actuelle. Les baisses des recettes sont aussi dues au désengagement de l'État sur la DGF et sur les compensations fiscales. L'effet conjugué des dogmes libéraux de réduction de dépenses publiques, de désengagement des financements de l'État, des politiques d'austérité et d'un marché de l'immobilier indécemment cher, fait que maintenant les recettes de fonctionnement de la Ville d'Antibes reposent à 41,33% sur les recettes fiscales des habitants alors que nous étions régulièrement en dessous des 40% depuis plusieurs années.

Dans les dépenses, je trouve quand même particulièrement inquiétant la politique des banques qui font que par leur agissement, le remboursement des intérêts de la dette augmente de 36,52%. En effet, si on regarde l'évolution de l'annuité de la dette, c'est assez stupéfiant ou plutôt révoltant. Le montant de l'annuité de 2012 est sensiblement le même que celui de 2002, mais ce qui change, c'est que la part des intérêts à rembourser est quasiment égale à celle du capital alors qu'en 2002, le montant des intérêts à rembourser était la moitié de celui du capital. En dix ans, la dérive financière des banques est terrible. L'argent public finance bien la cupidité des banques qui font en plus parfois la fine bouche en ne voulant pas prêter d'argent aux collectivités. Nous trouvons cela scandaleux.

Entre les excédents réguliers de vos comptes administratifs, entre des banques qui se servent copieusement de l'argent public et les manques qui pourraient être réglés par des volontés politiques d'un Gouvernement qui ne renonce pas face à la finance, imaginons la marge de manœuvre pour la Ville d'Antibes Juan-les-Pins pour répondre aux besoins de la population, pour une vraie politique foncière volontariste au service du logement et pas seulement au service de l'élargissement de quelques routes, pour une politique d'investissement de bâtiments publics au service de la population du style crèches, salles associatives, salles d'accueil et d'animation pour les adolescents et rénovation des écoles.

Donc pour conclure, une petite question : quand on regarde les annexes du compte administratif, nous avons la possibilité de lire plusieurs bilans dont celui de la SACEMA, d'Erilia et de Côte d'Azur Habitat. Seul le compte de Côte d'Azur Habitat n'est pas certifié par des experts comptables. Comment est-ce possible ?

#### **M. PAUGET**

Merci. Je passe la parole à Madame MURATORE pour le groupe PS.

#### **Mme MURATORE**

Alors moi aussi tout d'abord merci aux services d'avoir organisé une réunion spécifique, de nous avoir remis les tableaux complémentaires et pour leur bonne disponibilité à répondre à toutes nos interrogations.

Le compte administratif est le reflet de la réalisation du budget prévisionnel de la Ville. Aussi, nous ne pouvons que constater que nos remarques et propositions n'ont pas été entendues et ce que nous disions l'analyse du budget est réalisée.

Alors tout d'abord, par rapport à ce que nous disions. Une diminution des emplois d'insertion. Nous constatons que, contrairement à ce qui a été dit lors du débat, ce poste est en diminution par rapport à 2011. L'ACMA, encore en forte augmentation. Vous pouvez peut-être maintenant envisager la création d'une crèche et ainsi répondre aux attentes des parents qui souhaitent pour leurs enfants un mode de garde collectif. Alors nous verrons peut-être une crèche dans les projets pour 2014, et/ou dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Combes, mais là ce sera beaucoup plus tard.

En ce qui concerne les subventions, vous continuez à subventionner le rallye automobile alors que toutes les politiques devraient tendre vers moins de consommation de pétrole, moins de pollution, moins de bruit et donc ne plus subventionner des activités qui consomment de l'essence et génèrent de la pollution atmosphérique et du bruit.

Nous préconisons de suivre l'exemple de la Ville de Strasbourg et de conditionner les subventions à des pratiques écolo-compatibles. Ces préconisations n'ont manifestement pas été entendues.

Toujours une différence entre les subventions aux associations de parents d'élèves : une subvention trois fois plus élevée à l'APELEC qu'à la FCPE alors qu'elle n'assure plus la bourse aux livres puisque ceux-ci sont maintenant fournis par le Conseil général ou le Conseil régional. Nous demandons de nouveau que les deux associations de parents d'élèves reçoivent une subvention identique.

Toujours pas d'adéquation du montant des subventions aux foyers sociaux éducatifs et aux associations sportives des lycées et des collèges, adéquation au nombre de personnes concernées. Il y a de grandes différences du nombre d'élèves de chaque établissement.

Je ne vais pas tout reprendre mais c'étaient quelques exemples. Alors maintenant de façon plus générale, par rapport à cette année 2012. Aucune réserve foncière pour du logement social. Les achats de terrains correspondent à des travaux de voirie. Au contraire, des biens sont vendus. Et lorsqu'on achète, c'est pour démolir. Heureusement, il y a eu une subvention à la SACEMA, sinon 0 pour le logement social en 2012. Le nombre de résidences secondaires augmente alors que les actifs ont de plus en plus de mal à se loger à des prix acceptables par leur budget.

Dans l'année 2012, la Ville d'Antibes a plus investi pour les routes que pour le social, la petite enfance et le scolaire. Certes, la subvention au CCAS est en augmentation mais là, je parlais en termes d'investissement. Les routes passent avant le social et le scolaire.

Le produit des impositions directes, par rapport à la population, a augmenté de plus de 4% malgré le rétablissement de l'établissement spécial à la base. Ce produit est supérieur à la moyenne de la strate et il faudrait arrêter de dire que vous avez des marges en termes de fiscalité. Nous rappelons que si les villes proches ont des taux d'imposition plus élevés, elles ont maintenu un abattement général, ce qui diminue considérablement la charge pour les contribuables.

De nouveau, une augmentation de la dette très nettement au-dessus des villes de la strate alors que les équipements sont donnés au privé : le parking du Pré aux Pêcheurs, le Palais des Congrès. Heureusement, la Ville perçoit pas mal de subventions et cette année, les services nous ont remis un point précis des subventions obtenues, ce que nous demandions les autres années.

Les emplois. Alors que le nombre d'emplois autorisé a augmenté, on pourrait croire que les emplois pourvus soient aussi en augmentation. Mais non : les emplois pourvus diminuent de plus de 60 postes. À quoi bon augmenter les emplois autorisés ?

Nous demandons qu'un point soit fait en Conseil municipal sur la mise en œuvre des conclusions de l'audit de gestion des services que vous aviez demandé et son impact sur l'emploi. Nous renouvelons notre demande d'une présentation globale de la mutualisation des services avec la CASA car les délibérations nous sont présentées au coup par coup et nous n'avons aucune visibilité sur les impacts de ces mutualisations, sur les emplois, l'organisation des services et les économies escomptées. Merci.

## **M. PAUGET**

Madame VERCNOCKE.

## **Mme VERCNOCKE**

Monsieur le Premier Adjoint, mes chers collègues, cette année, le compte administratif nous présente des flux financiers un peu plus importants que d'habitude qui intègrent d'ailleurs effectivement le résultat de clôture du budget annexe du SPANC que nous regrettons tous d'ailleurs en raison de son bon fonctionnement.

Donc je voulais simplement dire qu'il est certain que quand on n'a pas voté le budget, on ne vote en général pas non plus le compte administratif sans pour autant ouvrir le débat dans le détail.

Je voulais simplement ajouter, comme la plupart de mes collègues d'ailleurs, mais en insistant davantage, que la présentation de ce compte administratif et surtout la séance d'information qui a été donnée et animée de manière remarquable par les responsables des services financiers, ont eu le mérite d'éclairer de manière efficace ce plus grand nombre de mouvements financiers, donc je souhaitais qu'elles en soient ici félicitées. Je vous remercie.

## **M. PAUGET**

Merci. Merci pour elles. Avant de passer la parole à André-Luc SEITHER, je voudrais faire une remarque de forme générale qui concerne les deux premiers groupes : la Gauche et l'Écologie et le groupe PS, pour dire que le vote du compte administratif, il s'agit de parler de ce qui a été consommé. Il ne s'agit pas de refaire l'exercice du budget. Et les uns et les autres, vous nous refaites l'exercice du budget. Vous aurez tout libre

cours de le faire dans quelques mois mais en tout cas ce n'est pas l'objet de l'exercice d'aujourd'hui. Je voudrais juste le recadrer.

Je voudrais revenir quand même sur un point ou deux. Concernant le recours à l'emprunt, puisque les deux groupes ont pointé cet élément. Recourir à l'emprunt actuellement, lorsqu'on l'adosse à des investissements structurants et de long terme, c'est plutôt de bonne gestion. Et ce serait une mauvaise gestion patrimoniale et de la collectivité que de ne pas faire appel à l'emprunt. Ce qui n'est pas bon, c'est de faire appel à l'emprunt pour financer du fonctionnement. Mais lorsqu'on affiche 40 millions d'investissement sur une année et qu'en parallèle, on affiche le recours à du financement externe et à de l'emprunt, c'est plutôt une bonne gestion, surtout avec les taux actuels.

Concernant le problème de la fiscalité qu'a pointé Madame DUMAS, la Municipalité n'a pas augmenté les taux. Les taux sont stables. Après, il y a le problème de la revalorisation des bases, mais ça, ça ne dépend pas de notre compétence. Il faut quand même le souligner. Depuis le début de ce mandat, cette majorité n'a pas fait appel, dans son champ de compétences, à l'augmentation des taux de fiscalité. Je voudrais quand même le préciser pour ne pas qu'on laisse entendre qu'on a fait appel à cet élément-là.

Monsieur SEITHER.

### **M. SEITHER**

Oui Monsieur le Premier Adjoint. Juste je voulais revenir sur l'histoire des impôts. On a une assiette qui augmente, elles augmentent automatiquement la partie. L'augmentation des impôts à Antibes n'existe pas. L'assiette, elle est comme elle est. Donc l'État nous dit : voilà, ça vous fait tant. Nous, on applique l'assiette pour l'impôt.

Madame DUMAS, vous avez oublié quelque chose sur la baisse. Vous avez oublié les dotations de l'État qui sont en baisse aussi. Ah vous l'avez dit ? J'ai mal entendu.

En ce qui concerne les banques, le financement des banques. L'augmentation de l'annuité de la dette, elle a été pour la prise en compte des nouveaux emprunts pour 1,9 million. Il faut bien les rembourser, donc automatiquement vous êtes obligés d'avoir une augmentation donc du remboursement du capital et des intérêts.

Pour ce qui est du financement, on n'a pas de problème avec les banques. La Ville d'Antibes n'a pas de problème. On est cotés, on est surcotés et à chaque fois qu'on demande un prêt, c'est pour ça que j'ai expliqué en Commission des Finances où vous n'étiez pas, mais ce n'est pas grave, on ne fait pas, en ce qui concerne les banques, on ne tape pas sur une seule banque parce qu'à un moment où on risque d'avoir du financement à financer, avec une seule banque, on a des problèmes. Donc qu'est-ce qu'on fait ? On l'a expliqué en Commission des Finances l'autre fois, c'est qu'on fait un million sur cette banque, un million sur l'autre banque. On diversifie. Mais on n'a pas de problème de financement.

En ce qui concerne Côte d'Azur Habitat, je vais voir au plus près avec les services comment ça se fait que ça n'a pas été signé.

### **M. PAUGET**

On doit passer donc au vote chapitre par chapitre.

### **M. SEITHER**

Précision : ils sont tous certifiés, les comptes mais on n'est pas obligés de mettre la certification. Mais ils sont tous certifiés.

### **M. PAUGET**

On va présenter comme chaque année chapitre par chapitre. Est-ce qu'il y aura un vote global, je suppose ? Est-ce qu'on peut enregistrer déjà le type de vote et après le mentionner à chaque chapitre ? Alors qui votera contre le compte administratif ? Sur le budget ville. C'est pour enregistrer le vote global. 3,4,5. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Et les autres votent contre. Donc ce sera à chaque fois le même type de vote pour chaque chapitre.

## **M. SEITHER**

Fonctionnement. Dépenses de fonctionnement.

Chapitre 01 : charges à caractère général : 23 752 500, 47.

Chapitre 012 : charges de personnel : 75 908 722,46.

Chapitre 014 : atténuation de produits : 3 976 138

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 18 380 982,58

Chapitre 66 : charges financières : 7 946 551,42

Chapitre 67 charges exceptionnelles : 882 944,09

Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections : 5 582 599, 93

Pour un total de dépenses de fonctionnement 136 430 445,95.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement :

Chapitre 013 : atténuation de charges réalisée : 1 569 537,07

Chapitre 70 : produit des services : 8 671 943,21

Chapitre 73 : impôts et taxes : 97 776 002,13

Chapitre 74 : dotations, subventions et participations : 25 634 108,52

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : 5 556 721,62

Chapitre 77 : produits exceptionnels : 739 434,06

Chapitre 142 : opérations d'ordre de transfert entre sections : 395 122,85.

Total des recettes de fonctionnement : 142 342 876,46.

Chapitre 002 : résultat reporté : 17 798 797.

Investissement.

Dépenses d'investissement réalisées.

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : 425 040,08. Reste à réaliser : 330 524,31

Chapitre 204 : subventions d'équipement versées : 3 771 675,62. Reste à réaliser : 124 366,50

Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 3 455 806,17. Reste à réaliser : 2 548 146

Chapitre 23 : immobilisations en cours : 32 555 920,60. Reste à réaliser : 7 572 129,55

Chapitre 13 : subventions d'investissement : 166 445

Chapitre 16 : emprunt et dette : 8 427 631,45. Reste à réaliser : 221 962,22.

Chapitre 26 : participation et créances rattachées aux participations : 18 500 euros

Chapitre 27 : autres immobilisations financières : 750 000

Chapitre 4541 : travaux pour compte de tiers : 8 264,19

Chapitre 040 : opérations lourdes de transfert entre sections : 395 129,85

Chapitre 040 : opération d'ordre de transfert entre sections : 395 129,85

Chapitre 041 : opérations patrimoniales : 1 787 397,32

Pour un total de dépense de l'investissement de 51 761 282,28 et un reste à réaliser : 10 937 128,58

Chapitre 01 : solde de l'investissement reporté : 1 594 712,91

Pour les recettes d'investissement :

Chapitre 13 : subventions d'investissement : 7 379 720,59. Reste à réaliser : 873 400

Chapitre 16 : emprunts : 22 515 851. Reste à réaliser : 6,9 millions.

Chapitre 21: immobilisations corporelles : 217,80

Chapitre 23 : immobilisations en cours : 392 787,42

Chapitre 10 : dotations et revenus divers : 4435 777

Chapitre 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 4 961 001,64

Chapitre 4 542 : travaux pour compte de tiers : 8 254,19

Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections : 5 582 599,93

Chapitre 041 : opérations patrimoniales : 1 787 397,32

Total des recettes de l'investissement : 47 063 606,89

Reste à réaliser : 7 773 400 euros.

## **M. PAUGET**

Merci Monsieur SEITHER. Donc pour le vote on est bien d'accord, cinq votes contre, deux abstentions, le reste est pour. Trois abstentions pardon.

Donc le compte administratif est adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 44 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 3 abstentions : M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme VERCNOCKE)

#### **M. PAUGET**

On peut passer à l'assainissement.

#### **M. SEITHER**

Le compte administratif de l'assainissement constate une réalisation de 15 294 103,82 en recettes et 12 944 623,06 en dépenses, soit un excédent de 2 349 480,76 après prise en compte des restes à réaliser.

Les recettes réelles de fonctionnement, soit 5,4 millions d'euros, en baisse de 6,26% par rapport à 2011, sont constituées principalement par, premièrement, la redevance assainissement : 2 millions d'euros du reversement de Veolia + 471 000 euros de la Ville de Biot qui est en baisse de 10%. Cette baisse est due à une diminution conséquente des consommations au cours du premier semestre 2012.

La participation pour le financement de l'assainissement collectif pour 1 360 000. Cette participation a remplacé la PRE, c'est-à-dire la participation pour le raccordement et l'égout depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012. Le mode de perception de la PFAC après déclaration d'achèvement des travaux et la modification de l'assiette de facturation occasionnent un important décalage des encaissements qui se ressent sur 2012, avec une baisse de 27%, mais qui devrait être encore plus perceptible sur 2013 et 2014.

Les primes d'épuration : 842 000, en hausse de 5%.

À noter une recette supplémentaire de 500 000 euros correspondant au versement par Veolia du premier acompte des frais de contrôle prévus à l'avenant 18.

Les dépenses réelles de fonctionnement arrêtées à 3,3 millions enregistrent une hausse de 4,4%. Cette hausse s'explique principalement par le recours à l'emprunt pour financer les importants travaux d'investissement, ce qui génère une augmentation des flux financiers de l'ordre de 114 000 euros.

Les dépenses d'équipement ont atteint 5,5 millions, soit une évolution de +38% par rapport à 2011.

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement et de l'entretien du patrimoine, ont notamment été réalisés en 2012 :

- les travaux d'assainissement du Vallon de Laval : 2,3 millions ;
- les travaux de renouvellement, réhabilitation ou réparation des réseaux chemin des Rastines, route de la Badine, avenues Sainte-Marguerite, des Oliviers, de l'Estérel, de Maupassant, boulevard Dugommier, Baudoin, D'aguillon pour 2 254 000 ;
- les travaux de modernisation et de maintenance des stations de pompage des eaux usées pour 324 000 ;
- la préparation du projet de reconstruction de la station de relavage de l'Ilette juste pour la maîtrise d'œuvre : 74 000 ;
- l'équipement de points de diagnostic permanent et de régularisation hydraulique sur le réseau – c'est la deuxième tranche – pour 65 000 euros.

Voilà, Monsieur le Premier Adjoint.

#### **M. PAUGET**

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur le compte administratif – assainissement ?

Pas d'intervention donc on peut passer au vote. Ce sera aussi un vote chapitre par chapitre. Est-ce qu'on peut faire le vote maintenant pour le comptabiliser ? Qui est contre ? Un, deux, trois. Qui s'abstient ? Un, deux, trois, quatre, cinq abstentions. Donc 3 contre, 5 abstentions, le reste est pour.

Monsieur SEITHER, vous avez la parole.

#### **M. SEITHER**

Section de fonctionnement.

Chapitre 01 : charges à caractère général : 852 975,63

Chapitre 012 : charges de personnel : 2 034 593,91

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 1 147,21  
Chapitre 66 : charges financières : 381 878,81  
Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 6 841,18  
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections : 1 909 703,67  
Total des dépenses de fonctionnement : 5 187 140,41

Pour les recettes de fonctionnement :

Chapitre 013 : atténuation de charges : 23 478,75  
Chapitre 0750 : vente de produits : 4 012 905,60  
Chapitre 74 : subventions d'exploitation : 842 444,36  
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : 500 000  
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections : 499 022,31  
Total des recettes de fonctionnement : 5 877 851,02

Au chapitre 002, les résultats reportés : 1 779 301,66.

Pour la section d'investissement.

Dépenses d'investissement.

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles réalisées : 60 837,50  
Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 57 347,94. Reste à réaliser : 113,08.  
Chapitre 23 : immobilisations en cours : 5 357 259,93. Reste à réaliser : 241 045,23  
Chapitre 16 : emprunt et dette : 417 729,06.  
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections : 499 022,31  
Chapitre 041 : opérations patrimoniales : 68 931,37

Total d'investissement : 6 454 128,11 et reste à réaliser : 241 158,31.

Chapitre 001 : solde d'investissement reporté : 1 062 196,23

Recettes d'investissement :

Chapitre 13 : subventions d'investissement : 156 583,06  
Chapitre 16 : emprunts : 2,9 millions. Reste à réaliser : 500 000  
Chapitre 23 : immobilisations en cours : 1 676,63  
Chapitre 10 : dotations aux fonds divers : 584 965  
Chapitre 106 : réserves : 1 515 091,41  
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections : 1 909 703,67  
Chapitre 041 : opérations patrimoniales : 68 931,37

Total des recettes d'investissement : 7 736 951,14 et un reste à réaliser de 500 000 euros.

## **M. PAUGET**

Merci Monsieur SEITHER. Je reprends le vote global : trois votes contre, cinq abstentions, les autres sont pour.

Le compte administratif de l'assainissement est adopté **à la majorité par 36 voix POUR sur 44** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 5 abstentions : M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCNOCKE)

## **M. SEITHER**

Pour le SPANC, le compte administratif du Service Public d'Assainissement Non Collectif constate une réalisation de 166 683,65 de recettes pour 132 968,67 de dépenses, soit un excédent de 33 714,88. Cet excédent provient presque principalement du report du résultat positif d'investissement de 2011.

En section de fonctionnement, le SPANC a perçu des recettes sur les contrôles effectués auprès de particuliers pour un montant 45 010. Malgré la subvention de l'Agence de l'Eau de 7 394, le budget principal a dû participer à hauteur de 87 625,60.

Le principal poste de dépenses de ce budget est la masse salariale qui représente plus de 77% des dépenses

réelles de fonctionnement.

Je vous rappelle que ce budget a été clôturé au 31/12/2012 par délibération du 20 décembre 2012. Il s'agit donc du dernier compte administratif. La délibération relative à l'intégration du budget principal des 33 714, 98 du résultat de clôture vous est présenté au cours de cette séance un peu plus tard.

#### **M. PAUGET**

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur le SPANC ? Pas d'intervention ? Est-ce qu'on peut enregistrer le vote global ? Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept. Sept abstentions. Les autres sont pour. Donc il y aura aussi une présentation chapitre par chapitre et ce sera le même vote.

#### **M. SEITHER**

Section de fonctionnement. Dépenses.

Chapitre 01 : charges à caractère général : 27 437,96

Chapitre 012 : charges de personnel : 96 263,06

Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 770

Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections : 5 508,58

Total de dépenses de fonctionnement : 129 979,60

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 013 : atténuation de charges : il n'y en a pas.

Chapitre 70 : vente de produits : 45 010

Chapitre 74 : subventions d'exploitation : 95 019,60

Total de recettes de fonctionnement : 140 029,60

Section d'investissement. Dépenses d'investissement.

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : 2 989,07.

Total des dépenses : 2 989,07.

Recettes d'investissement.

Chapitre 010 : dotations aux fonds divers : 480 euros

Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections : 5 508,58

Total des recettes d'investissement : 5 989,58

Chapitre 001 : solde d'investissement reporté : 20 664,47

#### **M. PAUGET**

Merci Monsieur SEITHER. Je reprends le vote global : sept abstentions, pas de vote contre et les autres sont pour. Le compte administratif du SPANC est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

*Retour de Monsieur le Maire. Il préside à nouveau la séance.*

*Présents : 38 / Procurations : 7 / Absents : 4*

### **05-3 - BUDGET SPANC- EXERCICE 2012 - AFFECTATION DU RESULTAT**

#### **M. SEITHER**

Il est décidé de clôturer le budget annexe du SPANC au 31 décembre 2012 et d'intégrer le résultat de clôture 2012 du SPANC au résultat de l'exercice 2012 du budget principal. On a constaté que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 10 050 et un excédent d'investissement de 23 644,98. Il est donc demandé au Conseil municipal de décider d'affecter ce résultat au budget principal.

#### **M. LEONETTI**

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Trois. La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, Mme DUMAS, M. LA SPESA).

#### **05-4 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2012 - AFFECTATION DU RESULTAT**

##### **M. SEITHER**

Vous avez pour excédentaire reporté : 17 798 797 ; résultat d'exercice excédent : 3 912 430,51. Excédent au 31/12/2012 : il y avait 21 711 227,51 et déficit résiduel reporté à l'exécution du virement de la section d'investissement : 9 456 123,88. Un solde disponible de 12 255 103,63.

Intégration du résultat de clôture de fonctionnement du budget SPANC que vous venez de délibérer à 10 050.

Affectation à l'excédent reporté sur la ligne 02 : 12 865 153,63.

Intégration du résultat de clôture d'investissement du budget SPANC : 23 664,98.

#### **M. LEONETTI**

Qui est contre ? S'abstient ? Cinq. La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

#### **05-5 - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2012 - AFFECTATION DU RESULTAT**

##### **M. SEITHER**

Pour l'assainissement, nous avons constaté un excédent de fonctionnement de 2 470 012,27 ; un besoin de financement après reste à réaliser de la section d'investissement de 120 531,51. Pour mémoire, on avait un excédent antérieur reporté : 1 779 301,66.

Résultat d'exercice : un excédent de 690 710,61. Excédent au 31 décembre : 2 470 012,27.

L'exercice et donc déficit résiduel reporté à l'exécution du virement à la section d'investissement : 120 521,51.

Pour le solde disponible : 2 349 480,76. Nous vous proposons de l'affecter à l'excédent reporté pour un total de 2 349 480,76.

#### **M. LEONETTI**

Qui est contre ? Abstentions ? Cinq. La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

#### **05-6 - BUDGET SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - CLOTURE - INTEGRATION DE L'ACTIF AU BUDGET PRINCIPAL**

##### **M. SEITHER**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez la liste dans la délibération. Elle est assez longue.

Pour un total de prix d'acquisition de 61 757,30 moins les amortissements antérieurs de 49 984,16 et donc une valeur au 31 décembre 2012 pour 11 773,14.

Il vous est demandé d'accepter le transfert au budget principal des immobilisations ci-visées.

#### **M. LEONETTI**

Votes contre ? Abstentions ? trois. La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS)

## **05-7 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC LOCAL - PORT DU CROUTON - DECONSTRUCTION DU QUAI E - INSTALLATION D'UN PONTON FLOTTANT - GARANTIE D'EMPRUNT - APPROBATION**

### **M. SEITHER**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 6 avril 2007, nous avons attribué par délégation de service public la gestion de l'exploitation du Port du Crouton à l'association des « Plaisanciers du Crouton » pour une durée de 15 ans à l'échéance du 30 juin 2022.

Outre les investissements courants, le délégataire s'est engagé à réaliser les travaux de construction du musoir. Il y en avait pour environ 242 000 euros TTC pour lequel il a contracté un emprunt de 200 000 euros que la Commune a garanti à hauteur du maximum légal de 50%, soit 100 000 euros par délibération du 26 juin 2008.

Au cours de la délégation, il est apparu nécessaire de procéder à la démolition du quai E devenu dangereux, de le remplacer, avec l'avis favorable de la Commission Départementale de la Nature, par un ponton flottant qui optimise la gestion du plan d'eau.

Le délégataire doit recourir à un nouvel emprunt de 300 000 euros souscrit auprès de la Société Marseillaise de Crédit qui viendra, bien sûr, à échéance du contrat actuel pour lequel il sollicite à nouveau la garantie d'emprunt de la Commune au taux maximum de 50 %, soit 150 000 euros qui sont dans les limites prévues par le Code général des Collectivités locales.

Je vous demande d'accepter de garantir cet emprunt, étant précisé que la gestion financière du Port ne présente pas de risque majeur et que lors de la Commission des Finances, j'avais fait demander au Président de l'association de renégocier à la baisse le taux parce que ça me semblait un taux élevé qui était d'ailleurs indiqué sur votre délibération qui était donc de 300 000 à 3,70 et donc il a réussi à avoir une renégociation à 2,54%, donc ça a permis une économie de 19 808,69 pour l'association et naturellement 19 808 de « risque » pour notre collectivité. Donc il faudra changer sur la délibération le taux.

### **M. LEONETTI**

Avec les modifications que vient d'apporter André-Luc SEITHER sur les taux, je passe donc au vote. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée à **l'unanimité**.

*Départ de Monsieur Alain CHAUSSARD – Procuration à Monsieur Michel GASTALDI*

*Présents : 37 / Procurations : 8 / Absents : 4*

## **06-1 - STATIONNEMENT - PARC DE STATIONNEMENT SAISONNIER POINTE DU CROUTON - TARIFICATION - FIXATION**

### **M. LEONETTI**

En remplacement d'Anne-Marie DUMONT, je vous présente la délibération concernant le parc de stationnement saisonnier qui est à la pointe du Port du Croûton, qui n'est pas le stationnement du Port du Croûton mais la pointe du Croûton.

Je vous propose de le rendre payant uniquement pendant la période estivale. En réalité, nous nous trouvons devant un double problème l'année dernière qui est un problème d'encombrement de véhicules qui sont laissés là de manière pérenne pendant toute la durée quelquefois de la saison et par – il faut bien le dire – aussi par une utilisation quasiment privée de l'établissement privé qui se trouve à proximité et qui bénéficie donc d'un stationnement public gratuit sans y participer. Nous avons envisagé, dans un premier temps, de faire une délégation de service public, ce qui était suffisamment lourd pour une quarantaine de places à cet endroit et nous avons finalement opté pour faire ce que nous faisons sur les parkings saisonniers, un stationnement payant.

Dans ce stationnement payant, nous avons bien sûr envisagé de le faire payant uniquement pendant la période estivale et je vous proposerai d'ailleurs de le faire uniquement pendant cette période. En revanche, vous avez des tarifs de 3 euros avec des horaires, ou de 3 euros dans d'autres horaires, puis de 5 euros toute la journée. Je pense que pour la simplification, on va faire 3 euros. C'est une modification que je vous propose : 3 euros pour la journée. Quand on va dans cet endroit, c'est soit parce qu'on va y passer un

moment à la plage, soit parce qu'on va au restaurant, soit parce qu'on va sur la plage publique ou la plage privée. Donc il me semble qu'il vaut mieux, plutôt que d'avoir des horaires qui peuvent être compliqués à gérer, se trouver avec une seule tarification pour l'ensemble de la journée.

Et donc je vous prie de bien vouloir accepter la modification dans la délibération qui consisterait donc à faire 3 euros forfaitaires journée. Bien entendu, le stationnement est gratuit la nuit et le redeviendra dès le mois de septembre. Et là aussi je vous proposerai que la redevance ne s'appliquent uniquement pour les mois de juillet et les mois d'août, c'est-à-dire les périodes où on a des difficultés pour les stationnements dans cet endroit et où les voitures ventouses abondent et que le parking public est paradoxalement débordé par l'activité privée.

Intervention : la Gauche et l'Écologie.

**M. PIEL**

Mais là, si on a les réponses avant qu'on ait posé la question, c'est compliqué. Donc on prend acte : 3 euros la journée. Moi j'avais une autre petite...

**M. LEONETTI**

Ah mais je vous écoute ! Allez-y ! Allez-y ! Je suis ouvert.

**M. PIEL**

On me l'a signalé, ce parking est quand même de temps en temps utilisé par des gens qui ont des bateaux au Crouton et ils posaient la question s'ils partaient tôt le matin et qu'ils rentraient tard le soir, d'une journée en mer, comment ils allaient faire pour payer. Donc si c'est 3 euros la journée, ça simplifie le problème.

**M. LEONETTI**

Ça simplifie aussi ce problème-là.

**M. PIEL**

Donc on a dû rencontrer les mêmes pêcheurs du dimanche.

**M. LEONETTI**

Ça veut dire qu'on rencontre le peuple, c'est bien.

Bien, cette délibération avec les modifications que je vous propose, sur uniquement le mois de juillet et le mois d'août et à 3 euros de manière forfaitaire pour la journée. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

**09-1 - PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DES BASSINS VAL CLARET ET GARBERO -  
CREATION D'UN NOUVEAU PASSAGE HYDRAULIQUE SOUS VOIES FERREES - CONVENTION DE  
FINANCEMENT DES ETUDES PRELIMINAIRES AVEC LA SOCIETE RESEAU FERRE DE FRANCE -  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. DULBECCO**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, aucune délibération n'est anodine et celle-ci encore moins que les autres. Elle entre dans le cadre des actions de la Ville pour la prévention des inondations. Il s'agit de la création d'un nouveau collecteur pluvial dans le quartier du Val Claret d'un coût évalué à 1 800 000 euros. Celui-ci aura un diamètre de 1,50 mètre sur une longueur de 550 mètres depuis la route de Nice jusqu'à la mer en passant sous le boulevard du Val Claret et de la plateforme Gedica- Mauro, où est programmée, je vous le rappelle, la construction de logements sociaux à hauteur de 50% sur l'ensemble des logements et d'une voie publique rejoignant les secteurs des Pétroliers sur la route du bord de mer.

Ces deux opérations sont étudiées en parallèle car les ruissellements pluviaux du futur quartier ne pourront pas être rejetés dans le réseau pluvial actuel insuffisant.

En conclusion, ce nouveau collecteur aura un double objectif : réaliser une diffuence du vallon des Prugnons pour soulager les zones inondables du Garbero et supprimer l'inondabilité du quartier du bas du Val Claret.

Comme pour la future route, ce collecteur franchira les voies ferrées sur 60 mètres, ce qui nécessite de passer une convention avec Réseau Ferré de France pour engager une étude préliminaire sur la faisabilité et le coût du franchissement hydraulique. Cette étude durera trois mois pour un montant de 12 000 euros.

La réalisation de ce futur passage souterrain ne donnera pas lieu à une participation financière de la société Réseau Ferré de France. La présente convention prendra effet à la date de sa signature et expirera au versement du solde des flux financiers dû au présent titre de la présente.

Bien entendu, ces études seront la propriété du Réseau Ferré de France et seront communiquées à la Ville d'Antibes ainsi qu'aux collectivités territoriales concernées par cette opération.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de cette convention du financement des études préliminaires.

#### **M. LEONETTI**

On passe au vote. Contre ? Abstention ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **10-1 - QUARTIERS FONTONNE ET VAL CLARET - DÉNOMINATION DE DIVERSES VOIES - 'AVENUE DE L'AQUEDUC ROMAIN' - 'TRAVERSE DE L'AQUEDUC' - ' AVENUE DE LA FONTONNE' - APPROBATION**

#### **M. LEONETTI**

Ces dénominations de voies ont été décidées après concertation avec les comités de quartier et elles correspondent bien entendu à la référence avec l'aqueduc romain qui a été mis en exergue dans le Val Claret et avec l'avenue de la Fontonne qui aboutit à la maison de retraite publique et au service de soins palliatifs que nous avons inaugurés ce matin, qui est une nouvelle voie, mais qui aboutit à une impasse et que comme la maison de retraite publique s'appelle désormais « Les balcons de la Fontonne », il était logique que ce soit l'avenue de la Fontonne qui y amène.

Le PS et les Verts. Monsieur AUBRY.

#### **M. AUBRY**

Monsieur le Maire, chers collègues, les délibérations sur la dénomination de voies d'Antibes se succèdent, certaines pour des voies nouvelles, certaines pour des voies anciennes posant problème pour diverses raisons, comme par exemple pour la distribution du courrier. Elles se succèdent mais elles ne se ressemblent pas beaucoup d'un Conseil municipal à un autre. La cohérence dans les dénominations choisies ne saute pas franchement aux yeux. Il faut faire ce travail mais il conviendrait peut-être en Conseil municipal une présentation d'ensemble de tout le travail à faire. En clair, lister et localiser toutes les voies et projets de voie concernés et d'entamer une réflexion de cohérence dans les dénominations proposées, voire une réflexion sur les dénominations actuelles prêtant parfois à confusion.

Cette fois-ci, cinq nouvelles voies sont nommées dont 3 font l'objet de cette délibération. Les deux autres étant des voies privées qui n'ont pas à faire l'objet d'un vote en Conseil mais apparaissent néanmoins sur le document cartographie joint : la rue des vanniers et l'impasse des caniers.

Les noms proposés pour les nouvelles voies publiques ne vont susciter ni enthousiasme délirant, ni levée de boucliers. Les dénominations « aqueduc » ou « aqueduc romain » peuvent être considérées comme pertinentes compte tenu de la trouvaille archéologique exposée à proximité. Celle de la Fontonne - qui jusqu'à présent n'avait pas été utilisée - est celle du quartier. Soit.

Néanmoins, nous remarquons que la partie occidentale de la voie que l'on propose comme « Avenue de l'aqueduc romain » est le prolongement exact de celle que l'on nous propose comme « Traverse de l'aqueduc ». Cette droite aurait dû être considérée comme une même voie. La partie orientale de la proposée avenue formant un angle d'au moins 45° aurait dû être considérée comme une voie distincte. C'est sûr que c'est plus difficile à décrire sans la carte !

Je vous remercie.

**M. LEONETTI**

Ça prouve qu'Antibes est une belle rencontre de l'Orient et de l'Occident !

**M. AUBRY**

Excusez-moi, Monsieur le Maire, j'avais un autre point à signaler. Il y a eu des rires. Je n'ai pas compris en quoi ce que j'ai dit était hilarant.

**M. LEONETTI**

C'est l'Orient. L'Orient lointain et l'Occident...

**M. AUBRY**

On m'expliquera peut-être plus tard.

L'autre point, c'est l'avenue de la Fontonne. Elle est quand même aujourd'hui toujours une impasse. Je sais qu'à l'avenir elle ne le sera plus. Mais c'est quand même une énième curiosité dans les dénominations de rues antiboises qui parfois effectivement peuvent être hilarantes.

Je vous remercie.

**M. LEONETTI**

Après l'ensemble de ces remarques qui nous donnent une grande orientation en fonction des degrés et en fonction de l'Orient et de l'Occident, je répète que, sur ces rues, l'important c'est l'usage qui est connu par le citoyen qui habite le long de ces espaces. Et plutôt que d'imposer des noms, il vaut mieux avoir une concertation avec l'ensemble des gens. Vous savez, moi j'ai longtemps travaillé à la Fontonne. Chacun dit dans Antibes que l'hôpital, c'est « La Fontonne ». Et donc avoir une avenue de la Fontonne qui arrive à l'établissement public de la Fontonne, ça paraît assez logique.

Quant à l'aqueduc romain, ça marque une petite histoire de cet espace et, en même temps, là aussi, ce sont les citoyens et les riverains qui l'ont décidé.

Effectivement, ça n'a rien d'excessivement original mais ça a l'avantage d'avoir été concerté et démocratiquement décidé. De même que les ronds-points d'Antibes, le « rond-point des quatre chemins ». Quand on dit : « tu vas au rond-point des quatre chemins », les gens qui habitent autour, savent bien ce que c'est et ils arrivent bien à localiser à quel endroit ça se trouve, y compris le facteur.

Alors sur ces remarques diverses, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

*Départ de Monsieur Jacques BARBERIS – Procuration à Madame Marguerite BLAZY*

*Présents : 36 / Procurations : 9 / Absents : 4*

## **11-1 - CASINO LA SIESTA - REPARTITION POUR LE COMPTE 471 - MODIFICATION - CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. RAMBAUD**

Monsieur le Maire, il s'agit de modifier à la demande du délégataire la répartition du compte 471 qui est abondé, vous le savez, par un pourcentage du produit des jeux.

Ce compte 471 est affecté à hauteur de 50% à des travaux d'investissement décidés par la Commune et à 50% décidés par le délégataire après accord de la Commune.

Le délégataire, par un courrier du 17 juin 2011, souhaite, concernant les futurs travaux d'aménagement de la route de bord de mer, modifier la répartition en participant à hauteur de 20% de sa part, soit une nouvelle répartition : 60% pour la Commune, 40% pour le délégataire, sachant que le montant rétrocedé étant plafonné à 15 000 euros par exercice.

**M. LEONETTI**

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas de participation au vote : 3. Abstention ? La délibération est adoptée **à l'unanimité des suffrages exprimés**, après que M. PIEL, M. LA SPESA et Mme DUMAS, ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote.

## **11-2 - VILLA EILENROC - ESPACE BOUTIQUE - MODIFICATIONS DES TARIFICATIONS DES ARTICLES**

### **M. RAMBAUD**

Oui ce sont simplement quelques articles proposés dans la boutique de la villa Eilenroc qui vont donc baisser. Ça concerne 5 articles. C'est un ajustement de prix.

### **M. LEONETTI**

Justifié par le prix du marché, c'est-à-dire que ce qui se vend bien reste au même prix et ce qui se vend moins bien baisse. C'est la base commerciale.

Sur cette délibération très boutique, je propose à votre approbation, qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

## **21-1 - ORGANISATION ET GESTION D'UNE ZONE DE MOUILLAGE COLLECTIF ET D'EQUIPEMENTS LEGERS DE PLAISANCE - ANSE DE L'OLIVETTE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - LANCEMENT DE PROCEDURE**

### **M. BIGNONNEAU**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'État nous a octroyé la concession de l'anse de l'Olivette en dehors de digue des Pyramides, par arrêté préfectoral du 19 octobre 2005 pour 15 ans, à échéance donc du 31 décembre 2020.

Les investissements Cormores et autres chiens de mers, ont été estimés à 74 500 euros sur la période totale. Nous avons délégué la gestion à l'association de défense et de gestion de l'Olivette par délibération du 26 janvier 2007, venant à échéance le 31 décembre 2013.

Le délégataire a promis dans son offre de réaliser 38 500 euros d'investissement mais seuls 9 052 euros auront été dépensés du fait de l'état de la digue.

La Ville, je vous rappelle qu'elle s'est engagée à réaliser les travaux de réparation de cette digue pour un montant de 400 000 euros pour lesquels toutes les aides seront sollicitées et dont les autorisations de travaux sont en cours d'instruction administrative.

Il convient donc de relancer la procédure de délégation de service public dans des conditions inchangées pour la première période, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2020.

Le délégataire devra investir 65 448 euros et gèrera 43 emplacements du 15 avril au 15 octobre. Il s'acquittera d'une redevance annuelle de 1 500 euros équivalente à celle que verse notre Commune à l'État.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de la délégation de service public de la zone de mouillage collectif et d'équipements légers de plaisance de l'anse de l'Olivette, et de vous autoriser, Monsieur le Maire, à mettre en œuvre la procédure d'attribution conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

### **M. LEONETTI**

Donc on relance la DSP. Le temps passe vite. C'est une délégation de service public que l'on soumet à votre approbation.

Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

## **29-1 - FORT CARRE - REAPPROVISIONNEMENT EN PRODUITS DERIVES ET EDITION DE NOUVEAUX ARTICLES - ACQUISITION ET MISE EN VENTE EN REGIE - FIXATION DES MODALITES**

### **M. DAHAN**

Monsieur le Maire et chers collègues, il s'agit simplement du réapprovisionnement et de vous demander en fait d'approuver ces modalités d'acquisition qui concernent différents produits qui sont déjà existants pour un coût de 243,75 et des nouveaux produits pour un coût d'achat de 196 euros et qui représentent une vente de 380 euros.

Il vous est demandé d'approuver les modalités d'acquisition et de vente de ces articles.

### **M. LEONETTI**

Intervention ? Madame MURATORE.

### **Mme MURATORE**

C'est juste une remarque. Je m'étais étonnée que l'on vende au Fort Carré des briquets, donc ils ont été supprimés. Mais là on met des bougies, donc je ne sais pas quelle cohérence dans un site quand même qui est dangereux au niveau de l'incendie. Donc il ne faudra pas donner les allumettes avec. Merci.

### **M. LEONETTI**

Ce ne sont pas des cierges, ce sont des bougies.

### **M. DAHAN**

Effectivement, je ne sais pas si c'est le côté écologique qui peut gêner ou éventuellement le simple fait d'apporter un nouvel éclairage.

### **M. LEONETTI**

André PADOVANI.

### **M. PADOVANI**

Je vais amener un peu plus d'éclairage. J'ai eu le plaisir de représenter notre municipalité pour la « Journée des Marins » au Fort Carré. J'y ai remarqué des gens très accueillants, des personnels de qualité, et j'ai vu beaucoup, beaucoup de touristes étrangers qui venaient le visiter.

### **M. LEONETTI**

Qui achetaient des bougies ? Est-ce qu'ils achetaient des bougies ?

### **M. PADOVANI**

Eh bien justement ! Justement, il y en a certains qui ont voulu visiter la cellule où avait été enfermé Bonaparte et on n'avait pas de bougie pour leur donner. Alors là, je me suis inquiété.

### **M. LEONETTI**

Parce que le squelette de Bonaparte enfant siège dans le Fort Carré, c'est bien connu ! Voilà. Donc c'est absolument nécessaire.

Bon, sur cette réponse éclairante d'Yves DAHAN, je vous propose l'approbation. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

## **29-2 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - REAPPROVISIONNEMENT DE LA BOUTIQUE - ACHAT ET MISE EN VENTE DE PRODUITS EN REGIE - FIXATION DES MODALITES**

### **M. DAHAN**

Il s'agit aussi de produits puisqu'en fait vous savez que lors de la mise en place de la sculpture sur la Place Nationale, on a eu énormément de succès, pendant la période de la Saint-Valentin, avec la vente des de la petite sculpture des amoureux de Peynet. Donc, il est vous est demandé simplement de renouveler cet approvisionnement et d'approuver les modalités d'acquisition et de vente de ces articles pour une somme de 8 941,44 euros.

**M. LEONETTI**

C'est une boutique qui marche très bien, donc on s'en réjouit aussi.

Donc personne n'est contre ni s'abstient. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

### **29-3 - MUSEE D'ARCHEOLOGIE - LES JOURNEES DE L'ARCHEOLOGIE - APPLICATION DE LA GRATUITE**

**M. DAHAN**

Sous l'égide du Ministère de la Culture et de la Communication, les journées de l'archéologie qui se tiendront cette année les 7, 8 et 9 juin mobilisent tous les acteurs, comme vous le savez, de l'archéologie, des collectivités territoriales, des musées, muséums, centres de recherches, sites archéologiques, monuments, etc.

À cette occasion, le musée d'archéologie proposera plusieurs activités et pour chaque activité, si vous voulez, il est proposé d'adopter une ouverture gratuite pour pouvoir y participer durant ces trois journées. Et afin d'étendre le projet, il est également proposé d'appliquer cette gratuité durant les prochaines éditions organisées sous l'égide du Ministère de la Culture et de la Communication lorsque le musée d'archéologie d'Antibes s'y associe.

Donc, il est vous est demandé d'approuver la gratuité d'entrée au musée archéologique d'Antibes les 7, 8 et 9 juin 2013 et durant les prochaines éditions organisées sous l'égide du Ministère de la Culture et de la Communication lorsque le musée d'archéologie d'Antibes s'y associe.

**M. LEONETTI**

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Prochain Conseil : début du mois de juillet. Ou le 5, ou le 12. Plus probablement le 12 pour des raisons techniques. Et on votera le budget supplémentaire, c'est-à-dire le réajustement du budget.

Personne ne part en vacances, donc on se reverra le 12 et je suis sûr que vous serez tous présents dans votre ville pour le 14 juillet donc c'est pour ça que cette date ne posera aucun problème à aucun d'entre nous.

Merci. Bonne journée à tous.

La séance est levée à 18 heures 18.

Le Directeur Général des Services,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI